
Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 7 février 2011

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 5)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 5)
<i>Appel</i> nominal	(p. 5)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 5)
<i>Installation</i> de madame Dominique Lépine et de monsieur Dominique Bolliet	(p. 5)
<i>Réinstallation</i> de monsieur Jean-Claude Desseigne	(p. 5)
<i>Adoption</i> des procès-verbaux des séances publiques des 29 novembre et 16 décembre 2010	(p. 5)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 (dossier n° 2011-2001)	(p. 5)
<i>Réélection</i> du 27 ^{ème} Vice-Président - Renouvellement des délégués communautaires de la commune de Tassin la Demi Lune - (dossier n° 2011-2067)	
* opérations de vote	(p. 14)
* résultats du vote	(p. 18)
<i>Désignation</i> de représentants de la Communauté urbaine au sein de l'Association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône (dossier n° 2011-2055)	(p. 18)
<i>Modification</i> de la composition des commissions	(p. 29)
<i>Annexe</i> - Procès-verbal d'élection du 27 ^{ème} Vice-Président	(p. 32)

Le texte des délibérations n° 2011-2001 à 2011-2070 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 405.

N° 2011-2001	<i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 13 décembre 2010 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 -</i>	(p. 5)
---------------------	---	--------

COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2011-2002	<i>Boulevard Périphérique Nord de Lyon - Avenant n° 4 à la convention de délégation de service public du 15 novembre 2005 -</i>	(p. 26)
N° 2011-2003	<i>Lyon 6°, Caluire et Cuire - Passerelle modes doux sur le Rhône entre la Cité Internationale à Lyon 6° et le quartier Saint Clair à Caluire et Cuire - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec les villes de Lyon et de Caluire et Cuire -</i>	(p. 26)
N° 2011-2004	<i>Saint Fons - Achèvement du tour de ville ouest - Bilan et clôture de la concertation préalable -</i>	(p. 26)
N° 2011-2005	<i>Tassin la Demi Lune - Réaménagement du chemin Finat Duclos - Section Deperet Bruyères - Bilan de la concertation préalable - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux -</i>	(p. 27)
N° 2011-2006	<i>Lyon 3°, Lyon 6°, Lyon 7° - Réaménagement de la rue Garibaldi - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville de Lyon -</i>	(p. 5)
N° 2011-2007	<i>Fleurieu sur Saône - Requalification de la rue du Buisson et traitement des eaux de ruissellement - Déclaration de projet à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation -</i>	(p. 27)

N° 2011-2008	<i>Décines Charpieu - Aménagement du carrefour avenue Jean Jaurès/rue de l'Egalité et rue Georges Bizet - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le Département du Rhône -</i>	(p. 26)
N° 2011-2009	<i>Fourniture de panneaux de signalisation de police permanente, temporaire et tous accessoires pour l'année 2011 et éventuellement 2012, 2013 et 2014 par reconduction expresse - Lot n° 2 - Marché annuel à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 27)
N° 2011-2010	<i>Caluire et Cuire - Accès à la propriété Notre-Dame des Sans Abris - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 27)
N° 2011-2070	<i>Lyon 4° - Aménagement de la Place des Tapis - Lancement de la concertation préalable -</i>	(p. 6)

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2011-2011	<i>Attribution d'une subvention à l'Association Lyon Latitudes pour l'année 2011 -</i>	(p. 8)
N° 2011-2012	<i>Attribution d'une subvention à l'association ACMUR pour participer à l'organisation de la deuxième édition du festival des arts de la rue de Ouagadougou du 11 au 13 février 2011 -</i>	(p. 27)
N° 2011-2013	<i>Convention de coopération décentralisée entre la ville de Porto-Novo (Bénin), la Communauté urbaine de Lyon et la ville de Lyon - Période 2011-2013 -</i>	(p. 27)
N° 2011-2014	<i>Agence pour le Développement Economique de la Région Lyonnaise (ADERLY) - Avenant n° 2 à la convention 2009-2011 - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2011 -</i>	(p. 8)
N° 2011-2015	<i>Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon - Avenant n° 1 à la convention 2010-2012 -</i>	(p. 10)
N° 2011-2016	<i>Attribution d'une subvention au Syndicat de communes du territoire Saône Mont d'Or (SSMO) pour l'animation économique sur la Conférence des Maires du Val de Saône - Avenant n° 1 à la convention triennale 2010-2012 - Soutien au programme d'actions 2011 -</i>	(p. 27)
N° 2011-2017	<i>Attribution d'une subvention à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon (CCIL) pour l'animation économique sur la Conférence des Maires du Plateau Nord - Avenant n° 1 à la convention triennale 2010-2012 - Soutien au programme d'actions 2011 -</i>	(p. 27)
N° 2011-2018	<i>Attribution d'une subvention à l'association Espace CARCO pour l'animation économique sur la conférence des maires Rhône Amont - Avenant n° 1 à la convention triennale 2010-2012 - Soutien au programme d'actions 2011 -</i>	(p. 27)
N° 2011-2019	<i>Attribution d'une subvention à l'Association San priote pour l'insertion par l'emploi (ASPIE) pour l'animation économique sur la conférence des maires Porte des Alpes - Avenant n° 1 à la convention triennale 2010-2012 - Soutien au programme d'actions 2011 -</i>	(p. 27)
N° 2011-2020	<i>Attribution d'une subvention à l'Association Techlid pour l'animation économique sur la Conférence des maires Nord-ouest et Val d'Yzeron - Avenant n° 1 à la convention triennale 2010-2012 - Soutien au programme d'actions 2011 -</i>	(p. 28)
N° 2011-2021	<i>Attribution d'une subvention à l'Association Comité de Bassin pour l'Emploi Lyon Sud (CBELS) pour l'animation économique sur la Conférence des Maires des Portes du Sud, Lônes et Coteaux du Rhône, Vallée de la Chimie et Lyon 7° - Avenant n° 1 à la convention triennale 2010-2012 - Soutien au programme d'actions 2011 - Attribution d'une subvention à l'Association Comité de Bassin pour l'Emploi Lyon Sud (CBELS) pour l'animation et le soutien au programme d'actions 2011 de l'Agenda 21 territorial Vallée de la Chimie -</i>	(p. 28)
N° 2011-2022	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Fondation Scientifique de Lyon et du Sud Est pour la mise en oeuvre de Campus Création 2011 -</i>	(p. 28)
N° 2011-2023	<i>Rendez-vous Carnot Edition 2011 - Attribution d'une subvention à l'association des Instituts Carnot pour l'organisation de la deuxième édition des Rendez-vous Carnot à Lyon du 12 au 13 octobre 2011 -</i>	(p. 28)
N° 2011-2024	<i>Attribution d'une subvention à l'association Rezopole pour son programme d'actions 2011 -</i>	(p. 28)
N° 2011-2025	<i>Attribution d'une subvention à l'association Espace Numérique Entreprises (ENE) pour son programme d'actions 2011 - Avenant n° 1 à la convention pluri-annuelle 2010-2012 -</i>	(p. 28)
N° 2011-2026	<i>Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 : opération Centre lyonnais de microscopie (CLYM) - Individualisation d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention au CNRS -</i>	(p. 28)
N° 2011-2027	<i>Contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Avenant n° 1 à la convention de site de Lyon sur le volet Enseignement Supérieur-Recherche et Vie étudiante -</i>	(p. 28)

N° 2011-2028	<i>Cartoon Movie - Forum européen du long métrage d'animation - Edition 2011 - Attribution d'une subvention au profit de l'association Européenne du film d'animation Cartoon - Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle 2009-2011 -</i>	(p. 10)
N° 2011-2029	<i>Attribution d'une subvention à l'association Cluster Edit pour son programme d'actions 2011 -</i>	(p. 10)
N° 2011-2030	<i>Attribution d'une subvention à l'association Imaginove pour son programme d'actions 2011 -</i>	(p. 11)
N° 2011-2031	<i>Organisation du volet professionnel du festival de la Bande Dessinée de Lyon en 2011 - Attribution d'une subvention à l'association Lyon Bande Dessinée Organisation -</i>	(p. 29)
N° 2011-2032	<i>Dispositif régional Securise'ra - Attribution d'une subvention à l'association Alliés pour son programme d'actions 2011 -</i>	(p. 29)
N° 2011-2033	<i>Dispositif régional Securise'Ra - Attribution d'une subvention à l'association Comité de bassin d'emploi Lyon sud (CBELS) pour son programme d'actions 2011 -</i>	(p. 29)
N° 2011-2034	<i>Dispositif régional Securise'Ra - Attribution d'une subvention à l'association Techlid pour son programme d'actions 2011 -</i>	(p. 29)
N° 2011-2035	<i>Animation technopolitaine de Lyon-Gerland - Avenant n° 2 à la convention avec l'Ecole normale supérieure (ENS) de Lyon (programme 2009-2011) - Attribution d'une subvention à l'ENS de Lyon pour son programme d'actions 2011 -</i>	(p. 28)
N° 2011-2036	<i>Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de recherche et de développement TB DERMATEST - Avenant n° 1 à la convention d'application financière avec l'INSERM -</i>	(p. 28)
N° 2011-2037	<i>Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de recherche et de développement KALLISTE - Avenant n° 1 à la convention d'application financière avec la société K-PLAN -</i>	(p. 28)
N° 2011-2038	<i>Pôle de compétitivité chimie-environnement Axelera - Attribution d'une subvention aux sociétés AETECH et à INSAVALOR (filiale de l'Institut National des Sciences Appliquées) pour le projet de recherche et de développement IREINE - Convention cadre -</i>	(p. 28)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2011-2039	<i>Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la commune de Lissieu - Composition de la commission d'évaluation des transferts de charges - Dispositions transitoires -</i>	(p. 29)
N° 2011-2040	<i>Opérations globalisées 2011 de la direction du foncier et de l'immobilier - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 12)
N° 2011-2041	<i>Lyon 3° - Aménagement de locaux pour la mission Part-Dieu - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 29)
N° 2011-2042	<i>Vénissieux - Local destiné aux agents chargés de l'entretien de la voie publique - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 29)
N° 2011-2043	<i>Comité social du personnel de la Communauté urbaine (COS) - Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle 2009-2011 -</i>	(p. 30)
N° 2011-2044	<i>Lyon 2° - Centre d'échanges de Lyon-Perrache - Avenant n° 2 à la convention d'affectation et de gestion -</i>	(p. 30)
N° 2011-2045	<i>Développement informatique d'une application du système d'information géographique de gestion de l'eau potable - Autorisation de signer le marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 30)
N° 2011-2046	<i>Prestations d'études de sites et sols potentiellement pollués de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 30)
N° 2011-2047	<i>Lyon 2° - Cours de Verdun - Centre d'échanges de Lyon-Perrache - Autorisation de signer un marché de sécurité incendie et gardiennage à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 30)
N° 2011-2066	<i>Modification du tableau des effectifs -</i>	(p. 30)
N° 2011-2067	<i>Tassin la Demi Lune - Renouvellement des délégués communautaires de la commune - Réélection du 27^{ème} Vice-Président -</i>	(p. 13)
N° 2011-2068	<i>Commissions permanentes du Conseil - Répartition des sièges - Mise à jour -</i>	(p. 29)
N° 2011-2069	<i>Groupes de délégués du Conseil - Fonctionnement pour l'année 2011 -</i>	(p. 29)

COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

N° 2011-2048	<i>Bron, Chassieu, Décines Charpieu, Saint Priest, Vaulx en Velin, Mions, Villeurbanne - Projet de plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aéroport de Lyon-Bron -</i>	(p. 14)
N° 2011-2049	<i>Station d'épuration - Approbation d'une opération d'investissements complémentaire au programme de travaux triennal prévisionnel 2010-2012 du syndicat mixte pour la station d'épuration de Givors -</i>	(p. 30)
N° 2011-2050	<i>Charly, Givors, Vernaison - Fourniture d'eau potable par le Syndicat intercommunal des eaux de Millery Mornant - Prix de vente du mètre cube à la Communauté urbaine pour les abonnés de Saint Martin de Cornas sur la commune de Givors, sur le secteur des Hauts de Charly sur la commune de Charly et des abonnés du chemin de Millery sur la commune de Vernaison -</i>	(p. 30)
N° 2011-2051	<i>Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Est lyonnais - Convention cadre 2011-2013 et convention d'application 2011 -</i>	(p. 16)
N° 2011-2052	<i>Reprise des métaux en provenance des déchèteries de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 17)
N° 2011-2053	<i>Villeurbanne - Restructuration de la déchèterie rue Alfred Brinon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 30)
N° 2011-2054	<i>Convention avec le Comité départemental du Rhône de la Ligue contre le cancer 2011-2016 - Reversement des recettes liées à la collecte du verre -</i>	(p. 30)

COMMISSION URBANISME

N° 2011-2055	<i>Association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône - Participation à la création de l'association en tant que membre fondateur - Désignation de représentants de la Communauté urbaine -</i>	(p. 17)
N° 2011-2056	<i>Givors - Restructuration des îlots du centre - Aménagement - Ouverture et modalités de la concertation préalable -</i>	(p. 31)
N° 2011-2057	<i>Lyon 7° - Projet Guillotière/secteur Mazagran-Deperet - Lancement d'une procédure de concertation préalable -</i>	(p. 18)
N° 2011-2058	<i>Villeurbanne - Création de la ZAC Gratte-Ciel Nord - Approbation du bilan de la concertation préalable -</i>	(p. 19)
N° 2011-2059	<i>Villeurbanne - ZAC Gratte-Ciel Nord - Création de la ZAC, mode de réalisation et champ d'application de la TLE - Lancement de la consultation d'aménageurs -</i>	(p. 19)
N° 2011-2060	<i>Lyon 7° - Gerland - Secteur Girondins - Création d'une ZAC - Modification du périmètre de la concertation préalable et de la révision simplifiée n° 12 du plan local d'urbanisme (PLU) -</i>	(p. 23)
N° 2011-2061	<i>Convention d'utilité sociale (CUS) avec l'OPH Grand Lyon Habitat -</i>	(p. 23)
N° 2011-2062	<i>Programme d'études Plate-forme d'observation des projets et stratégies urbaines (POPSU) - Convention entre le Groupement d'Intérêt Public (GIP) L'Atelier International du Grand Paris et des projets architecturaux et urbains (AIGPPAU), l'Ecole Normale Supérieure de Lyon et la Communauté urbaine de Lyon pour les années 2011-2013 - Attribution d'une subvention au profit de l'ENS -</i>	(p. 31)
N° 2011-2063	<i>Vaulx en Velin - Quartier des Barges - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la ville -</i>	(p. 31)
N° 2011-2064	<i>Lyon 3° - Aménagement provisoire de la place de Francfort - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 24)
N° 2011-2065	<i>Rillieux la Pape - Grand projet de ville - Quartier Semailles ouest - Aménagement des espaces extérieurs - Convention avec la SAS Novade, Dynacité et la commune - Nouvelle répartition budgétaire de l'autorisation de programme individualisée -</i>	(p. 31)

Présidence de monsieur Gérard Collomb**Président**

Le lundi 7 février 2011 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 28 janvier 2011 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Marc Augoyard pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

(Monsieur Marc Augoyard est désigné et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David, MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne J.C., David., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Havard (pouvoir à M. Petit), Kabalo (pouvoir à M. Llung), Louis (pouvoir à M. Gignoux), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Ferraro), Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), M. Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), MM. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vaté (pouvoir à M. Cochet), Vurpas.

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bab-Hamed.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Appell (pouvoir à M. Ariagno), Buffet (pouvoir à M. Barret), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Forissier (pouvoir à Mme Bocquet), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Touraine (pouvoir à M. Nissanian).

**Installation de madame Dominique Lépine et de monsieur Dominique Bolliet
Réinstallation de monsieur Jean-Claude Desseigne**

M. LE PRÉSIDENT : Chers collègues, suite au décès d'Alain Imbert survenu le 23 décembre dernier et en l'absence de suivant de liste afin de pouvoir le siège vacant, la commune de Tassin la Demi Lune s'est vue dans l'obligation de procéder à une nouvelle élection de l'ensemble de ses délégués communautaires, en application de l'article 5215-10 du code général des collectivités territoriales. Le conseil municipal a désigné monsieur Jean-Claude Desseigne et madame Lépine que j'accueille en tant que déléguée communautaire.

Monsieur Jean-Claude Desseigne est donc réinstallé dans ses fonctions de conseiller communautaire et nous le réélirons dans quelques minutes dans ses fonctions de vingt-septième Vice-Président, si vous le souhaitez.

Par ailleurs, madame Sylvie Pierron, membre du groupe Communiste et intervention citoyenne, m'a notifié sa démission de ses fonctions de conseiller communautaire avec effet au 1^{er} février dernier. En application de la délibération du conseil municipal de Lyon en date du 31 mars 2008, monsieur Dominique Bolliet, en tant que suivant de liste est donc appelé à siéger au conseil de Communauté.

Voilà, mesdames et messieurs, on peut aussi accueillir monsieur Dominique Bolliet.

Adoption des procès-verbaux des séances publiques des 29 novembre et 16 décembre 2010

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance des procès-verbaux des séances publiques des 29 novembre et 16 décembre 2010. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais les mettre aux voix.

(Les procès-verbaux sont adoptés).

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau

N° 2011-2001 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 13 décembre 2010 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée au Bureau et qui font l'objet du rapport numéro 2011-2001. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons passer maintenant à l'examen des différents rapports et nous commençons par monsieur Chabrier.

PREMIÈRE PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents

N° 2011-2006 - déplacements et voirie - Lyon 3° - Lyon 6° - Lyon 7° - Réaménagement de la rue Garibaldi - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville de Lyon - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Chabrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2006. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. CHABRIER, rapporteur : Merci, monsieur le Président, avis favorable de la commission pour ce rapport concernant la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville de Lyon à propos du réaménagement de la rue Garibaldi.

Nous avons, sur ce dossier, une note pour le rapporteur. Au paragraphe commençant par "*- transformer une voie aux caractéristiques autoroutières en voie apaisée etc.*", il convient de supprimer le terme "évolutifs" et donc de lire : "***- transformer une voie aux caractéristiques autoroutières en voie apaisée par la suppression des trémies, la mise à niveau des voies, la création d'un itinéraire modes doux sécurisé et des aménagements permettant des transports en commun,***".

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Cinq minutes pour le groupe Ecologie-Les Verts.

Mme BONNIEL-CHALIER : Bonjour, monsieur le Président et chers collègues. Nous avons expliqué lors du dernier Conseil pourquoi nous pensions qu'il était possible et nécessaire d'avoir deux voies de circulation pour les voitures au lieu des trois envisagées. Je ne vais pas revenir en détail sur cette question, je l'ai fait lors du dernier Conseil. Je voulais tout de même intervenir sur quelques points.

D'abord pour préciser que deux voies de circulation ce n'est pas zéro voiture -comme souvent, notre position est caricaturée-, deux voies de circulation c'est encore 15 000 voitures par jour sur Garibaldi, voire un peu plus si l'on avait étudié, comme nous le proposons, une option à deux voies et demi.

Je voulais aussi aborder d'autres aspects : on peut craindre qu'avec trois voies, les objectifs de réduction du bruit et de pollution soient difficilement atteints. Pour préciser, aux abords de Garibaldi, Coparly indique que près de huit lyonnais sur dix respirent potentiellement un air ne respectant pas les valeurs limites fixées par l'Union européenne et que, pour améliorer la qualité de l'air, il serait nécessaire de diminuer le nombre de véhicules par deux. Ajoutons à cela que, sur les trajets courts, ce qui est le cas de la majorité des déplacements sur Garibaldi puisque c'est du cabotage, les moteurs sont encore froids et, dans ce cas, le niveau de pollution est plus important ; donc la rue Garibaldi risque fort de ne pas être la voie apaisée et surtout respirable que tout le monde attend.

On sait que les trois voies ont été retenues par le Conseil mais il y a des points sur lesquels on espère qu'il est encore possible d'avancer, comme par exemple trouver une solution pour que les sites propres de transports en commun soient à double sens tout le long de l'axe.

Dernière chose, acter -cela n'a toujours pas été fait- la suppression de la trémie Gambetta -c'est encore en discussion-. Pour nous, cette suppression est vraiment indispensable par rapport aux objectifs du projet.

Enfin, la requalification de la rue Garibaldi est programmée en trois phases même si, dans la délibération, il est question de deux tranches mais ce sont deux tranches par rapport à la ville de Lyon. Nous vous rappelons notre demande que la rectification entière soit terminée au plus tard à la fin du mandat prochain ; c'est tout à fait possible.

Donc, comme nous l'avons fait lors du dernier Conseil, à nouveau notre groupe s'abstiendra sur cette délibération, nos Vice-Présidents voteront pour.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Ce dossier fait donc l'objet d'une note au rapporteur déposée sur chaque pupitre. Je le mets aux voix.

Adopté, le groupe Europe Ecologie-Les Verts s'étant abstenu sauf MM. Buna et Charles qui ont voté pour.

Rapporteur : M. CHABRIER.

N° 2011-2070 - déplacements et voirie - Lyon 4° - Aménagement de la place des Tapis - Lancement de la concertation préalable - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2070. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le Vice-Président VESCO, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Il s'agit de l'aménagement de la place des Tapis, dont le périmètre concerne la place des Tapis depuis le boulevard de la Croix-Rousse, la rue Victor Faure et le boulevard des Canuts. C'est un projet qui est cher au maire du quatrième arrondissement, dont je salue l'arrivée comme vous venez de le faire, monsieur le Président.

Il s'agit donc de lancer aujourd'hui la concertation préalable d'un projet emblématique de la politique de rééquilibrage de l'espace public, qui est celle du Grand Lyon, au profit notamment évidemment des cheminements piétons, vélos, confortables et sécurisés au profit du développement donc de la qualité de l'espace public en y intégrant les différents usages (cafés, commerces, vogues et bouquinistes) et évidemment la voirie puisqu'il s'agit, par excellence, d'un aménagement de zone 30.

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Bien. Trois minutes pour le groupe GAEC.

M. FOURNEL : Monsieur le Président, chers collègues, cet espace de la place des Tapis sur le quatrième arrondissement a une importance un peu plus grande que sa surface sur le plateau, dans la mesure où c'est un nœud un peu stratégique pour la circulation à la fois piétonne, de transports en commun ou automobile ; c'est aussi un espace stratégique par rapport au fonctionnement du boulevard de la Croix-Rousse.

Par ailleurs, on a pu constater un certain nombre d'accidents, dont certains assez graves, qui montrent une certaine urgence en termes de sécurité pour traiter cet espace.

C'est pourquoi je souhaiterais apporter un certain nombre de questionnements. Le rapport fait état du financements des études et de la phase de concertation préalable mais n'évoque pas l'individualisation des crédits pour les travaux et le côté opérationnel. D'autre part, il semble qu'il y ait encore des incertitudes sur le périmètre de l'opération. Est-ce que tous les débouchés de la place des Tapis sur le boulevard de la Croix Rouse sont bien pris en compte ? Donc, je voulais souligner la nécessité en conclusion, d'avoir maintenant un calendrier complet et pas seulement, sur la phase d'études et de concertation et, d'être bien assuré que l'ensemble du site est bien compris dans les travaux.

Voilà, monsieur le Président, chers collègues.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

Mme LEVY : Monsieur le Président, je profite de cette délibération et le lancement de cette concertation de la place des Tapis à Lyon pour vous dire qu'il est évidemment toujours formidable de transformer sa ville.

Les concertations sont un moment privilégié de rencontres avec les décideurs et les citoyens qui donnent leur avis. Encore faut-il prendre en considération plusieurs facteurs : l'avis des citoyens contre notre vision politique, un partage d'informations clair et des consultations faciles d'accès. Souvent, poussé par une vision politique personnelle, vous oubliez les soucis particuliers et collectifs des habitants qui doivent subir pas mal d'ennuis. On vous reproche souvent, monsieur le Président, non pas d'être très sympathique mais de décider souvent seul ou de façon précipitée. Je suis une petite élue mais j'ai souvent à rencontrer des associations qui se sont constituées parce qu'elles ont l'impression toute bête d'avoir été trahies par les élus et donc le décideur que vous êtes.

Je vais vous citer deux exemples très importants pour la ville et le Grand Lyon qui démontrent vraiment que les choses ne sont pas très claires et que les concertations sont quelquefois déguisées et que, bien souvent, les réunions d'information -même si Gilles Vesco nous dit qu'il va y en avoir beaucoup- ne font pas l'objet de procès-verbaux dignes de ces projets ou tout simplement que toutes les variantes des projets sont occultées. C'est ce qu'il y a de pire pour un Maire, Président de Communauté, de ne plus être en phase avec les habitants et les habitantes.

J'ai plusieurs exemples et je tenais à les souligner à l'occasion de ce dossier.

Le premier est dans le quatrième arrondissement : le dossier Lyon Plage, quai Gillet est un exemple assez dramatique d'une contradiction totale entre votre discours sur la ville apaisée, sur la ville durable et le présent.

Vous avez d'ailleurs refusé jeudi le recours gracieux -soit ! c'est normal !- mais comment expliquez-vous qu'en 2002, la commune de Caluire refuse à un promoteur la construction d'immeubles sur le parking de Lyon Plage car la zone est rouge et inondable et qu'en 2010, on accepte de construire des tennis sur les tennis de Lyon Plage dans une zone inondable mais qui devient par miracle une belle zone bleue enclavée au milieu de la zone rouge ? Comment expliquer votre accord sur un tel projet, alors que vous nous déclarez qu'il faut respecter le caractère sauvage des rives de Saône, que plusieurs bâtiments bien bétonnés vont venir rapter la vue et le cadre de cet endroit dont la circulation pas facile ici va encore augmenter ?

Comment le Maire du quatrième arrondissement -que je suis très heureuse d'accueillir- peut-il accepter un tel projet ? Bien sûr, on n'est pas sur le plateau ! Loin des yeux, loin du cœur !

Autre exemple, le pont Schuman : magnifique et somptueuse architecture, je vous l'accorde, une vraie nécessité pour la fluidité d'un trafic entre Caluire, Lyon 9° et les Monts d'Or mais, là aussi, une concertation mal ficelée et des choix rapides. Les voiries vont arriver à quinze mètres sous les fenêtres des riverains du quai Gillet ; je vous conseille d'aller voir -mais je suis sûre que vous l'avez déjà fait- autour du numéro 51, c'est édifiant ! Un pont qui débouche droit sur des façades et 20 000 véhicules par jour.

Oui, tous ces Lyonnais et ces Lyonnaises ne se sont pas constitués en association pour le seul plaisir de se réunir mais pour défendre le bien-être d'une ville apaisée et durable -ce sont vos termes- dont vous êtes le chantre.

Je crois que ces deux dossiers montrent -mais tout le monde le sait ici- que la précipitation est mère de tous les ennuis et que souvent il ne faut pas décider solitairement mais solidairement.

Et j'espère que cette place des Tapis sera un vrai enjeu pour la ville de Lyon et pour le Grand Lyon. Vous qui vous dites humaniste et clairvoyant, je vous crois, sur ces types de dossiers, un peu tout le contraire. Alors, pour ce début de concertation de la place des Tapis, n'oubliez pas de bien organiser sur le territoire une vraie concertation, de vraies réunions d'information participatives et nombreuses où tout le monde est invité largement et pas, comme souvent, en excluant un certain nombre d'habitants voire d'élus.

Je ne suis l'écho, monsieur le Président, que d'un petit nombre de Lyonnais et de Lyonnaises mais je suis élue et j'aimerais que tout ici se passe au mieux et que l'on puisse avoir une vraie vision de Lyon, de son espace métropolitain.

Ces dossiers sont lourds, je vous l'accorde, alors un peu de lenteur, excusez-moi, pour dégager un consensus et surtout ne pas jouer sans arrêt à *Docteur Jekyll et Mister Hyde* parce quelquefois c'est très perturbant !

Merci, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés pour deux minutes. Si vous voulez bien, en matière de lenteur, il serait bien de pouvoir respecter les temps de parole qui ont été pris par la conférence des Présidents.

M. BOLLINET : Monsieur le Président, chers collègues, je crois que je suis dans le vif du sujet pour ma première présence au conseil de Communauté.

Je remercie les collègues qui ont salué mon arrivée, messieurs Gilles Vesco et Yves Fournel, et je remercie madame Fabienne Lévy pour sa sollicitude par rapport au quatrième arrondissement. Juste deux mots en réponse.

La première chose est que les zones inondables, ce n'est évidemment pas le Président du Grand Lyon qui les décide mais le Préfet. Concernant le pont Schuman, je veux rassurer madame Lévy sur le fait que c'est un objet de concertation approfondie. Nous y passons beaucoup de temps avec monsieur Gérard Claisse ; il y a encore des réunions qui sont programmées cette semaine. C'est un sujet sur lequel nous sommes en contact permanent avec les habitants.

Je reviens sur la place des Tapis. Monsieur Gilles Vesco a souligné son caractère emblématique. Monsieur Yves Fournel a indiqué combien il s'agissait d'un nœud stratégique en matière de circulation, de flux piétons et automobiles sur la Croix-Rousse. Donc tout le monde ici -et pas seulement les Croix-Roussiens- peut comprendre que c'est un sujet d'intérêt communautaire.

Je voudrais simplement vous remercier, monsieur le Président, d'avoir lancé ce projet d'aménagement. Il n'y a aucun doute sur le fait que la concertation sera à la hauteur de ce qui est nécessaire. Les Croix-Roussiens attendent avec impatience cet aménagement. Ils vont prendre le temps nécessaire de la définition du programme, du choix précis en matière d'orientations sur ce programme et ensuite tout le temps nécessaire pour la concertation qui suivra le choix du maître d'œuvre parce qu'on sait bien qu'entre le programme et la définition précise du projet, il y a des écarts. Voilà, je vous remercie, monsieur le Président, de ce lancement.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Ce que je veux dire à madame Fabienne Lévy, c'est que s'il suffisait d'écouter la concertation pour trancher, être maire serait simple parce quand vous écoutez la concertation, en général, il y a dix avis qui sont à peu près opposés. Donc quelque part, évidemment, quand on est dans l'opposition, si l'on tranche d'un côté, on peut dire que c'est l'autre côté qu'il aurait fallu faire. Quand on est Maire ou Président, quelque part il faut trancher. Vous voyez, c'est comme le pont Schuman, si je l'avais fait un peu plus haut, c'est d'autres habitants qui auraient hurlé et qui auraient dit que ce n'est pas devant leurs fenêtres qu'il faut le faire, c'est un peu plus haut ou un peu plus bas. Il faut bien mettre un pont quelque part. Cela fait vingt ans qu'on en parle. Il faut bien le réaliser si on veut résoudre les problèmes dans ce secteur et que, je pense, personne ne nie, madame Lévy.

Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président VESCO.

N° 2011-2011 - développement économique - Attribution d'une subvention à l'Association Lyon Latitudes pour l'année 2011 - Direction des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Daclin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2011. Monsieur Daclin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DACLIN, rapporteur : Ce dossier vise à attribuer une subvention à l'association Lyon Latitudes. Cette association a pour objectif de structurer les dynamiques entre les entreprises et notre politique internationale prise au sens large, c'est-à-dire qu'il faut à la fois faire du développement à partir de nos contacts et de nos relations et, en même temps, faire un effet de levier sur nos actions de développement en direction des villes du sud. Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. THÉVENOT : Monsieur le Président, notre intervention ne porte pas sur cette subvention elle-même mais, plus globalement, sur l'enveloppe totale des subventions qui va être votée ce soir. A quelque chose près, cela doit tourner autour de 11 M€ et on a tout de même le sentiment quelque part, surtout après l'augmentation que vous avez décidée de la fiscalité dans le budget 2011, que vous prenez dans la poche des Lyonnais pour mettre dans d'autres poches. Il y a probablement d'autres façons de répondre aux différentes demandes de subventions. Je pense qu'aussi, il serait bon d'apprécier si ces subventions doivent évoluer vers le haut alors que la situation économique est ce qu'elle est.

Plus globalement, je voudrais rappeler que nous sommes contre la façon dont a procédé votre Vice-Président, monsieur Darne, et votre majorité, qui consiste à créer de l'autofinancement avec le retour à l'impôt. Il y a d'autres voies si vous voulez dégager de l'autofinancement, c'est de diminuer les frais de fonctionnement. Les frais de fonctionnement augmentent dans le budget de près de 4 % sur un budget d'un milliard d'euro de fonctionnement. Cela veut dire que si vous aviez seulement augmenté le budget de fonctionnement de 3 % (10 M€ de moins), il n'était pas nécessaire de recourir à la fiscalité. Vous direz peut-être que c'est à contretemps, que vous avez déjà voté le budget mais je pense que rien n'empêche de répéter des vérités lorsqu'elles sont bonnes à dire.

Par ailleurs, j'ai vu avec satisfaction que vous aviez mis en place une direction de l'évaluation et de la performance pour mettre la performance au cœur de l'action publique. Par contre, j'ai lu attentivement le document qui a été préparé par vos services et ce qui m'inquiète c'est que nulle part on parle de réduction des coûts dans l'amélioration de la performance. Il est pris comme hypothèse de départ qu'une contrainte qui pèse sur les collectivités territoriales est l'augmentation des dépenses. Les Lyonnais vont être heureux de l'apprendre ! Il y a tout un catalogue de bonnes intentions avec des termes tout à fait sympathiques : on veut capitaliser sur les bonnes pratiques, on veut créer des débats de veille, de réflexion mais nulle part on parle d'économies.

Je pense pourtant que faire des économies sur le fonctionnement est aussi un critère de performance. Je vous fais une suggestion : pourquoi ne pas créer, puisque vous recherchez de la performance, un comité d'experts à la proportionnelle des groupes politiques, choisis dans les commissions des finances et du développement économique, pour faire un audit du fonctionnement des services ? D'ailleurs, on n'a pas entendu parler des problèmes qui avaient été posés au service du nettoyage et évoqués dans la presse ; vous ne nous avez pas donné d'information sur les contrôles qui ont pu être faits depuis.

Par ailleurs, que ce groupe puisse évaluer le bien-fondé des subventions attribuées. Je ne reviendrai pas sur les subventions aux Lyonnais de New York, mais, par exemple, sur les frais de fonctionnement de la délégation parisienne du Grand Lyon, est-ce que le rapport qualité/prix est à la hauteur ? Plus globalement, un peu moins de cocktails, un peu moins de communication, un peu moins de voyages, ce serait peut être un peu moins d'impôts !

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Thévenot, vous êtes dans la droite ligne de vos interventions, donc je crois que l'on y a déjà répondu.

Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DACLIN.

N° 2011-2014 - développement économique - Agence pour le Développement Economique de la Région Lyonnaise (ADERLY) - Avenant n° 2 à la convention 2009-2011 - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2011 - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Gelas a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2014. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GELAS, rapporteur : Monsieur le Président, ce dossier concerne l'ADERLY, Agence pour le développement économique de la région lyonnaise, pour ses actions en vue d'attirer des investisseurs et des entreprises. Il concerne aussi un volet OnlyLyon, cette démarche qui renforce la promotion internationale du territoire. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Petit organisme dont on aurait pu diviser par quatre les subventions.

Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, en termes de développement économique, la Communauté urbaine de Lyon s'est dotée de nombreux outils dont OnlyLyon, d'une démarche globale Lyon_Ville de l'entrepreneuriat et, en partenariat avec les instances consulaires, l'ADERLY.

Ce chapeau introductif n'a pas que pour seul objectif de montrer la compréhension des dispositifs du Grand Lyon par les élus écologistes mais pointe la diversité des outils et des actions soutenus financièrement par notre collectivité. Cette diversité n'entraîne pas nécessairement toujours une lisibilité exemplaire de l'action publique et je dis bien lisibilité et pas efficacité comme le sous-entend notre collègue.

Nous avons bien noté les deux orientations privilégiées dans le plan d'actions 2011 de l'ADERLY, à savoir les écotecnologies et les sciences du vivant, en cohérence d'ailleurs avec les politiques de recherche. Ce lien avec le monde de la recherche est essentiel pour les écologistes -nous n'avons cessé de vous le répéter- pas uniquement pour la recherche et développement mais aussi et surtout pour l'analyse des questions dites "sociétales" concernant tant l'impact et la maîtrise des sciences du vivant sur l'homme et son environnement et pour la prospective en matière d'aménagement de notre aire urbaine pour ce qui est des écotecnologies.

La convention de partenariat entre le Grand Lyon et l'ADERLY prenant fin en cette année civile, nous souhaiterions -comme nous l'avait proposé le vice-président Kimelfeld- que, lors d'une commission extraordinaire économie ou d'une commission générale, l'ensemble des dispositifs liés à la politique économique du Grand Lyon nous soit présenté ainsi que les budgets alloués ; ceci permettrait entre autres d'y voir plus clair et de voter en toute sérénité le prochain partenariat. Par ailleurs, nous souhaiterions qu'y soit intégrées des notions que vous citez régulièrement, monsieur le Président, à savoir l'économie de la rareté pour la ville post-carbone ou la métropole post-carbone et les économies de proximité.

En cohérence avec nos précédents votes, nous nous abstenons, nos Vice-Présidents votant favorablement ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste.

M. JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, l'attribution de la subvention à l'ADERLY pour son programme d'actions 2011 nous permet de balayer d'un coup de projecteur rapide l'ensemble de notre activité économique. La délibération sur ce dossier indique d'ailleurs que l'année 2010 a permis de constater des premiers signes de reprise qui devraient se confirmer en 2011.

La publication, le 26 janvier dernier, du nombre de demandeurs d'emploi montre une réalité bien différente car, avec 4 051 000 chômeurs dans notre pays, il y a là un seuil critique qui révèle que rien n'est en voie d'être réglé spontanément ! D'ailleurs, lors des Journées de l'économie en novembre dernier et sur mon interpellation, messieurs Patrick Artus, Professeur émérite et Jean-Claude Trichet, Directeur de la BCE, ont confirmé tous deux que le pire est à venir ! Ce pire à venir exprime la tendance au déclin de l'Europe et des USA, mettant ainsi en lumière les échecs des constructions européennes, des politiques monétaires et commerciales mondiales, ... bref, du système et des politiques d'austérité imposées aux pays et aux peuples qui n'en peuvent plus, qui n'en veulent plus.

Et ça bouge d'ailleurs dans le bon sens, notamment dans certains pays dont nous suivons l'actualité tous les jours, avec notamment ces jeunes internautes au cœur des mouvements sociaux qui ainsi éclairent le contenu politique de la révolution informationnelle ! Il y a urgence à construire des alternatives au contenu social-environnemental-démocratique et civilisationnel ! Edgar Morin dit-il autre chose lorsque hier, dans la presse, il indiquait : "Un peu partout apparaissent les ferments du changement..." ?

Nous nous inquiétons, d'une manière plus concrète, de l'hyperspécialisation qu'implique, à notre sens, -mais cela reste à préciser- la démarche trop étroite de la compétitivité et de l'excellence, concepts aux contenus idéologiquement marqués, aux conséquences souvent excluantes de l'ensemble du reste du champ, qui mériteraient d'autres démarches et d'autres contenus.

Il en est ainsi des pôles de compétitivité sur la base de projets, en substitution à ce que nous avons connu dans les années 70-80 des technopôles qui eux étaient constitués, à l'époque, sur la base de réseaux de tous les acteurs de filière.

Il en est ainsi des pôles universitaires qui, avec la loi LRU, organisent la privatisation des financements de notre éducation nationale, sous prétexte d'autonomie des universités, sélectionnent les labos de recherche sous prétexte d'excellence innovante et organisent une université à deux vitesses comme vient de l'indiquer l'ancien président de Lyon 2 -ce n'est pas Roland Jacquet mais Olivier Christin- dans le journal *Le Progrès* -publicité gratuite !- du 20 janvier dernier ! C'est pourquoi nous nous félicitons de voir réaffirmé l'engagement du Grand Lyon par exemple, dans un dossier que nous avons aujourd'hui, pour la requalification du campus de Bron dont l'état actuel devrait en faire une priorité de requalification ; c'est un moyen de lutter contre l'université à deux vitesses.

Il en est de même de la recherche où la compétition ouverte entre labos et la course effrénée aux financements sur projets créent des déséquilibres, des tensions et limitent le champ d'investigation de la recherche fondamentale notamment, d'autant plus que l'Etat ne se place pas du tout au niveau des enjeux. Sous prétexte du Grand Emprunt, il se disculpe de ses responsabilités et, parallèlement, les grands groupes qui bénéficient du Crédit Impôt Recherche pour 40 milliards l'encaissent sans aucun effet de levier pour la RD alors que les labos publics sont sous contraintes budgétaires austères ; et c'est l'inverse qu'il conviendrait de faire !

Il en est ainsi des pôles économiques, drivés par l'excellence et l'innovation différenciantes, s'orientant -comme l'indique le livre blanc de la CCI- vers la finalisation du produit et non pas l'irrigation de toute la filière !

Exemple avec Fagor-Brandt dans le septième arrondissement : ce groupe producteur de lave-linges "système top" (chargement par le haut) a délocalisé ses productions en Pologne et envisage l'arrêt de toute fabrication en 2014 (504 emplois concernés). Un repreneur se manifeste et propose, outre l'activité "développement et achats" de Fagor qui se maintiendrait sur le site (57 personnes), une diversification en trois activités concernant l'assainissement, le véhicule sans permis, la voiture électrique pour l'essentiel. C'est innovant, cela répond aux enjeux urbains, c'est une opportunité. Sous réserve de l'étude de faisabilité et des discussions entre Fagor, le repreneur et les élus du personnel, il semble qu'il y ait là une opportunité de réussir, en site urbain, une reconversion-diversification, à condition qu'il n'y ait pas totalement disparition de la fabrication originelle de

lave-linges, en obtenant une fabrication maintenue en lien avec le secteur conception/développement qui restera sur le site. Une reconversion du personnel actif par un plan audacieux de formation envisagé est un pas en avant vers une "sécurité d'emploi et de formation tout au long de la vie professionnelle" car il n'est jamais bien de voir disparaître des potentiels techniques et humains de fabrication de biens utiles. Enfin, il faut le maintien des statuts du personnel car une reconversion réussie ne saurait se faire par une régression sociale.

Dans ses conditions-là, notre collectivité pourrait accompagner ce projet de diversification et le réussir, en collaboration étroite avec la Région qui peut intervenir dans trois domaines, avec son pôle pour l'emploi, garantir des emprunts pour un repreneur.

M. LE PRÉSIDENT : Vous avez dépassé votre temps de parole.

M. JACQUET : Oui mais comme il m'est arrivé de renoncer à mes interventions pour cause de temps, vous me permettrez de m'accorder encore trente secondes.

M. LE PRÉSIDENT : Quelle prévention vous avez envers l'annualisation du temps de travail !

(Rires dans la salle).

M. JACQUET : Avec la Région qui a des dispositifs, la Communauté urbaine pourrait accompagner ce projet de diversification, ce qui serait une grande réussite de reconversion d'une société industrielle dans un site urbain. Il en est de même pour le projet à Pierre Bénite d'un forum sur le développement urbain, risques technologiques.

Voilà, cher Président et chers collègues, quelques propositions, ce qui fera d'ailleurs l'objet de discussions à l'occasion de la commission générale d'avril.

Nous voterons cette délibération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - MM. Buna et Charles (Europe Ecologie-Les Verts) - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Non inscrits (M. Broliquier, Mme Palleja),
- contre : néant,
- abstentions : Europe Ecologie-Les Verts sauf MM. Buna et Charles qui ont voté pour.

Adopté, MM. Collomb, Daclin, Galliano et Kimelfeld (délégués du Grand Lyon au sein de l'ADERLY) n'ayant pris part ni au débat ni au vote (*article L 2131-11 du code des collectivités territoriales*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GELAS.

N° 2011-2015 - développement économique - Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon - Avenant n° 1 à la convention 2010-2012 - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2015. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Voilà un an que la compétence tourisme a été transférée. Ce dossier traite

d'une subvention à l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon avec un avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Daclin, vous pouvez dire combien on donne à l'Office du tourisme ?

M. le Vice-Président DACLIN : Malheureusement, monsieur le Président, je crois que je n'ai pas le droit de parler !

M. le Vice-Président KIMELFELD : C'est plus de 4,3 M€ avec une taxe de séjour, un retour sur investissement de 3,250 M€.

M. LE PRÉSIDENT : Vous voyez, mon cher collègue Thévenot, que de vos 11 M€, vous pouvez déjà enlever 3 M€. Il s'agit simplement de transfert.

J'ai un temps de parole pour le groupe Centre gauche démocrate.

M. le Vice-Président VESCO : Merci, monsieur le Président, je souhaiterais tirer avantage de ce rapport pour souligner une des actions qui est "Lyon City Card", présentée tout à l'heure devant la presse par monsieur François Gaillard, directeur de l'Office du tourisme, pour rappeler l'effort qu'il faut reconnaître au SYTRAL, dont le Président est à côté de moi, puisque cette carte offre l'accès illimité aux transports en commun ; le SYTRAL a fait l'effort de passer le ticket Liberté pour cette carte journalière de 4,80 à 2,50 € qui est le tarif Congrès. Mais finalement c'est légitime puisqu'il s'agit aussi de visites d'affaires. Enfin, rappeler que nous instruisons actuellement avec les services du Grand Lyon l'intégration de Vélo'V dans cette carte qui, de ce fait, sera encore plus unique et une première européenne.

Je vous remercie, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Il ne manquera plus, avec cette carte, de pouvoir aller à Eurexpo avec le T 2 et tout sera bien.

M. BUFFET : Pour vous signaler que monsieur Gignoux et madame Lévy ne prendront pas part au vote sur ce dossier. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, comme tous ceux qui sont concernés.

Adopté à l'unanimité, MM. Collomb, Augoyard, Mme Besson, M. Daclin, Mme Gelas, MM. Gignoux, Guimet, Grivel, Mme Lévy, MM. Réale, Rudigoz, Sturla (délégués du Grand Lyon au sein de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon) n'ayant pris part ni au débat ni au vote (*article L 2131-11 du code des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2011-2028 - développement économique - Cartoon Movie - Forumeuropéen du long métrage d'animation - Edition 2011 - Attribution d'une subvention au profit de l'association Européenne du film d'animation Cartoon - Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle 2009-2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2011-2029 - développement économique - Attribution d'une subvention à l'association Cluster Edit pour son programme d'actions 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2011-2030 - développement économique - Attribution d'une subvention à l'association Imaginove pour son programme d'actions 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Gelas a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2011-2028. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GELAS, rapporteur : Ce dossier concerne le Forum européen du long métrage d'animation, événement qui vient renforcer toute l'action que mène le Grand Lyon sur la filière image et sur le cinéma. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2011-2029. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération concerne une subvention accordée au Cluster Edit qui a pour action de structurer la filière logiciels locale et qui se réoriente en 2011 sur des segments de marchés stratégiques. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2030. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Ce dossier concerne l'attribution d'une subvention au pôle de compétitivité Imaginove pour son programme d'actions 2011. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai un temps de parole de cinq minutes sur ces trois dossiers pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme BONNIEL-CHALIER : J'interviendrai effectivement sur ces trois dossiers et on pourrait même inclure le dossier qui suit sur le festival de la bande dessinée.

Nous avons souhaité intervenir sur ces quatre délibérations parce qu'au travers de ces dossiers, c'est un axe nouveau de notre politique économique et culturelle qui se dessine sur l'agglomération depuis 2007. Disons d'emblée que nous sommes très favorables au développement et au soutien de ces secteurs économiques sur notre territoire et nous saluons le travail effectué par les services, sous la houlette de mesdames Nadine Gelas, Karine Dognin-Sauze et de monsieur David Kimelfeld.

Tout d'abord, réjouissons-nous de l'accueil en mars prochain, pour la deuxième année consécutive à Lyon, du forum européen du cinéma d'animation Cartoon Movie. L'implantation dans la capitale régionale labellisée "ville créative" par l'Unesco se justifie d'autant mieux que le succès du festival du cinéma d'animation et le développement des entreprises de la cartouche à Valence inscrivent durablement notre région parmi les plus imaginatives en Europe dans ce domaine où la concurrence américaine et japonaise est rude. Saluons le succès du dernier long métrage "*Une vie de chat*" dirigé par notre ami Jacques-Rémy Girerd et produit par Folimage à Valence, nommé pour les Césars.

Plus globalement, nous voulons souligner la pertinence de la création d'Imaginove en tant que pôle de compétitivité. Organiser la fertilisation croisée entre les différents secteurs de l'image, de la conservation de ce patrimoine cinématographique, en

passant par la production et la recherche, la formation, entre les jeux vidéos, les *serious games*, la télévision, le cinéma, la bande dessinée, l'art contemporain et d'autres secteurs probablement encore inédits, nécessite un soutien volontariste de la part de notre collectivité et combiner nos efforts financiers à ceux des autres collectivités publiques nous semble légitime.

Nous ne sommes jamais enthousiastes en matière de pôles de compétitivité, vous le savez, monsieur le Président, parce que nous pensons que l'économie de demain doit changer d'éthique et prôner la coopération entre territoires plutôt que la concurrence, le partenariat entre les entreprises plutôt que la guerre économique permanente et parce que, derrière certains pôles encouragés par l'Etat, se développent aussi des industries polluantes et dangereuses comme peuvent l'être les nanotechnologies. Nous sommes aussi peu sensibles à l'obsession du marketing territorial qui marchandise nos territoires de vie et crée des déséquilibres encore plus grands entre métropoles et espaces ruraux.

En revanche, nous sommes plus que favorables au développement des entreprises qui créent des emplois et répondent aux critères de soutenabilité. La culture représente aujourd'hui 2,4 % du PNB européen. C'est un des rares secteurs qui continue à croître en termes d'emplois, le plus souvent non délocalisables ; et c'est donc une croissance soutenable celle-ci !

La filière informatique et ses applications nouvelles, que le Grand Lyon soutient grâce au Cluster Edit, sont aussi pourvoyeuses d'opportunités et de nouveaux emplois sur notre agglomération. Elles contribuent à la performance de bien d'autres secteurs tels que celui de l'image et de l'audiovisuel et à la création de nouveaux services urbains en devenir.

La stratégie du pôle innovation du Grand Lyon qui s'appuie sur le développement du cross-média, pariant sur la multiplicité des supports, me semble répondre aux défis technologiques pour les usages de demain. Je tiens à saluer personnellement la grande qualité de la journée "Quelle société à l'ère du numérique ?" organisée par le service prospective en octobre dernier sur ce sujet.

L'audiovisuel reste un secteur à faible empreinte écologique, même si l'on peut encore faire des efforts pour baisser le bilan carbone des tournages de films ; la commission régionale du film d'Ile de France a remis un rapport à ce sujet. J'en profite pour vous recommander la lecture de ce nouveau magazine-publicité- *Ecotechnologies*, qui propose des solutions écoresponsables et démontre que l'on peut être de son temps, *high-tech* et écologiste à la fois !

Mais au-delà de cette responsabilité environnementale, ce qui nous paraît important c'est de placer la culture au cœur d'un modèle de développement soutenable. Dans la société de demain, nous souhaitons que les loisirs, le sport, la formation, la culture scientifique et technique, les arts et la découverte des cultures, le dialogue et les relations solidaires, l'expression de nos capacités créatives prennent une place centrale dans nos vies, loin des attitudes plus consuméristes. Ces activités culturelles, quand elles participent à ces objectifs, qu'elles revêtent des formes artisanales comme le spectacle vivant ou plus industrielles, s'inscrivent pour nous dans l'avènement d'une société post-carbone.

Les travaux du canadien Richard Florida nous apportent beaucoup sur la compréhension des ressorts de la ville créative. Lyon a de forts atouts pour s'imposer comme territoire de la créativité. Il nous faudra combiner ces nouvelles dynamiques aux objectifs de ville durable que nous poursuivons ensemble.

Aussi sommes-nous attentifs non seulement à l'efficacité économique des filières audiovisuelles et numériques mais aussi aux contenus qu'elles véhiculent. Les industries culturelles et de la communication ne doivent pas être réduites à leur fonction de producteurs de marchandises. Elles véhiculent des représentations et produisent de nouveaux imaginaires, de nouveaux récits sur notre Humanité ; elles détiennent aussi souvent une dimension éducative.

Je vais dépasser de dix secondes, je vous demande juste dix secondes de plus.

Nous saluons le volontarisme du Grand Lyon sur cette politique de soutien aux industries créatives. Nous pensons aussi que ces avancées doivent s'inscrire dans une autre dimension de notre intercommunalité, cette fois-ci culturelle au sens large du terme. Ces dossiers ne sauraient être étudiés seulement à l'aune des seuls critères économiques et nous aimerions beaucoup que les services et notre assemblée délibérante aient aussi une lecture plus transversale de cette filière. Nous intégrons de plus en plus une approche globale de développement durable dans toutes les politiques de la Communauté urbaine, n'oublions pas la dimension culturelle de nos critères.

Enfin, nous saluons aussi la contribution de ces entreprises aux enjeux territoriaux. L'extension du pôle Pixel démontre que l'on peut régénérer un quartier de ville grâce aux industries culturelles et de la communication comme ont su le faire d'autres villes européennes telles que Bilbao ou Birmingham.

Pour toutes ces raisons, monsieur le Président, c'est avec grand enthousiasme que nous voterons en faveur de ces dossiers.

Je vous remercie de m'avoir accordé une minute de plus.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets donc aux voix ces dossiers.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteurs : Mme la Vice-Présidente GELAS (n° 2011-2028), Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE (n° 2011-2029), M. le Vice-Président KIMELFELD (n° 2011-2030).

N° 2011-2040 - finances, institutions et ressources - Opérations globalisées 2011 de la direction du foncier et de l'immobilier - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Corazzol a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2040. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

M. CORAZZOL, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, avis favorable de la commission, avec une note au rapporteur qui modifie les numéros d'opérations : dans le 2° du DELIBERE, il convient de lire :

* au troisième et quatrième tiret du a) :

- "1 750" au lieu de "2 348",

- "1 756" au lieu de "2 345" ;

et au b) et c) :

- "1 762" au lieu de "2 346",

- "1 768" au lieu de "2 347".

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme BONNIEL-CHALIER : Monsieur le Président, je serai beaucoup plus courte, mes amis me font beaucoup travailler aujourd'hui mais c'est avec grand plaisir que j'interviens sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : J'espère que cela vient du fond du cœur !

Mme BONNIEL-CHALIER : Mais tout à fait !

Le comité de pilotage urbanisme de projet s'est réuni le 18 janvier, sous la présidence du Secrétaire d'Etat au logement, afin d'aborder la réforme de la fiscalité de l'urbanisme, la modernisation des documents d'urbanisme, la mise en œuvre opérationnelle des projets et la relance de la politique foncière.

Dans la lignée du Grenelle 2, ce comité a examiné une première série de propositions en vue de préparer différents textes de simplification du droit de l'urbanisme attendus pour 2011. Ses participants ont plaidé pour que tous les moyens soient mis en œuvre pour relancer la production foncière. En effet, l'insuffisance de la mobilisation des terrains à bâtir serait la principale cause de la crise du logement. Pour autant, bien entendu, la question de la densité urbaine est toute aussi cruciale.

Nous souhaitons souligner l'effort probant du Grand Lyon en faveur de la politique du logement menée sous l'impulsion d'Olivier Brachet. S'il importe que les demandes des communes désireuses d'augmenter leur taux de logements sociaux soient bien prises en considération par notre institution, quitte à procéder à une rallonge budgétaire en cours d'année, nous attendons avec intérêt de pouvoir tirer tous les enseignements du prochain bilan d'étape sur le PLH prévu en mars.

Comme le disait Jean Cocteau, "Il est tout aussi urgent de passer d'un regard qui dévisage à un regard qui envisage".

Les moyens financiers des collectivités n'étant pas infinis, certaines opérations complexes nécessitent le montage de partenariats public-privé, que nous pouvons différencier en fonction du niveau de la maîtrise publique souhaité et de la dynamique du marché. Les préemptions pour le compte de tiers et les cessions en annuités permettent également de mieux réguler le marché et je crois que nous pouvons nous féliciter collectivement de la bonne pratique partenariale du Grand Lyon avec la filière immobilière.

Dans un contexte financier difficile pour les collectivités locales, on peut s'étonner du fait que l'Etat réalise de fortes plus-values sur les produits de cessions de son patrimoine immobilier aux collectivités locales désireuses d'augmenter leur parc de logement social, sachant qu'en 2006, la loi d'engagement national pour le logement avait porté la décote de la valeur des terrains à 35 % dans les zones tendues. Or, il semblerait que l'Etat soit tiraillé entre ses objectifs de cohésion sociale et ses objectifs de réduction budgétaire fiscale.

La question foncière renvoie certes à la question du coût et de son portage mais également aux enjeux liés à la densité et à la qualité paysagère. Ces enjeux ne manqueront pas de nous intéresser lorsque nous entamerons la révision du PLU et posent ouvertement la question des recettes fiscales de la rente foncière, de la coordination des établissements publics locaux à l'échelle régionale, si ce n'est de la remunicipalisation des sols. Rappelons juste que la loi Molle, la loi Grenelle 2 et le projet de loi de finances ont modifié les règles de majoration de densité.

De même, il importe de garder dans l'agglomération des espaces de respiration, tels que des corridors verts reliant les

parcs urbains entre eux, mais également des espaces naturels et agricoles, des espaces intermédiaires considérés comme étant des pleins dans le SCOT.

Seule une bonne gouvernance entre les Communes du Grand Lyon, le Conseil Général et la SAFER permettra d'avancer en cohérence. Le Grand Lyon a certainement un rôle à jouer afin d'aider à la coordination.

Si chacun devrait avoir le droit à la centralité, l'attractivité d'un territoire dépendra de sa solidarité. A l'opposé de la concurrence, la métropole appelle le partenariat et le partage des richesses, des pouvoirs et des savoirs. Pour fabriquer ce "vivre ensemble", seule une politique d'acquisitions foncières bien plus large associant les services de l'Etat permettra d'y répondre tellement les besoins sont immenses. Les budgets à mobiliser ne peuvent donc être ceux de nos seules collectivités.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous ai laissé quarante secondes de plus car j'ai défalqué de votre temps d'intervention le vibrant hommage au partenariat public-privé que vous avez lu. J'espère que vous en avez bien vu toute la portée et je ne manquerai pas de m'appuyer sur vos dires.

Je donne la parole au groupe Centriste et démocrate.

M. VINCENT : Monsieur le Président, je serai bref. La maîtrise foncière immobilière est une condition indispensable pour que le Grand Lyon puisse mener les différentes politiques dont il a la charge pour le logement, l'agriculture, le développement durable, l'urbanisme, l'économie et les transports.

A l'occasion de ce dossier, je voudrais faire ce soir deux propositions.

Tout d'abord, il nous semble intéressant d'ouvrir une ligne budgétaire pour l'action foncière en matière de protection d'espaces naturels. C'est un aspect essentiel de notre politique de développement durable : limiter la pression foncière et agir pour que les espaces naturels soient préservés, pour que notre agglomération conserve ses étendues vertes qui font tout son intérêt, pour permettre aussi le maintien d'une agriculture périurbaine dont nous pouvons être fiers à une époque où il nous fait songer au développement des circuits courts de production et de distribution. Identifier notre action sur le foncier pour la protection des espaces naturels est aussi une manière de montrer aux citoyens notre volonté politique.

Ensuite, nous pourrions envisager un autre organisation de notre politique foncière : chaque Commune pourrait mener sur son territoire des actions en la matière, le Grand Lyon serait ensuite chargé d'organiser une coordination afin de rapprocher la décision au plus près du terrain tout en conservant une cohérence d'agglomération. Nos actions seraient ainsi plus souples et plus réactives.

Voilà les quelques suggestions que je voulais faire en complément des opérations prévues dans cette délibération qui vont nous permettre de poursuivre les actions. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes tous en accord pour être soucieux de l'action foncière du Grand Lyon et lui donner les moyens pour anticiper la maîtrise des sites à long terme, pour mobiliser le foncier nécessaire aux infrastructures, aux projets et opérations d'aménagement afin de mettre en œuvre les politiques publiques, notamment l'habitat et le développement économique, et de préparer les grands sites d'équipements d'agglomération.

Nous souhaitons porter à la réflexion de notre assemblée la perspective de créer un établissement public foncier local qui réaliserait des acquisitions foncières et immobilières pour son compte et celui des Communes membres. Son action devrait permettre de constituer des réserves foncières, véritable portefeuille de terrains ou de bâtiments, appelées à devenir des opérations immobilières (logements) ou économiques (activités) sans risquer la spéculation.

Son rôle serait capital pour renforcer l'attractivité du territoire, maintenir la dynamique démographique et la création d'emplois ; autant d'enjeux qui prouvent l'importance de la question foncière et sa place au cœur de toute politique d'aménagement et de développement du territoire. Cela aiderait aussi à la mise en œuvre de documents contractuels dont l'agglomération s'est dotée : SCOT, contrat d'agglomération, programme local de l'habitat, plan de déplacements urbains avec pour objectif d'accompagner le développement durable du territoire et le renforcement de son attractivité.

La question reste posée des moyens financiers pour atteindre nos objectifs en matière de production de logements sociaux. Nous pourrions porter la réflexion à un partenariat avec d'autres intercommunalités, avec le Département, la Région, la SAFER, tout en garantissant à chacun l'autonomie de leur politique foncière. Se pose aussi la réflexion de la création d'une Agence nationale foncière et décentralisée.

Plusieurs pistes peuvent donc être explorées. Le groupe Communiste et intervention citoyenne est disponible pour en débattre en s'inspirant de ce qui se crée autour de nous.

Nous approuverons donc cette délibération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. CORAZZOL : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Ce dossier fait donc l'objet d'une note au rapporteur déposée sur chaque pupitre. Je le mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. CORAZZOL.

N° 2011-2067 - finances, institutions et ressources - Tassin la Demi Lune - Renouvellement des délégués communautaires de la commune - Réélection du 27^{ème} Vice-Président - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Plazzi a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2067. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. PLAZZI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président. Il s'agit de l'installation du 27^{ème} Vice-Président de notre assemblée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Avant de procéder au scrutin, nous devons d'abord délibérer sur l'ordre du tableau, de sorte que le Vice-Président à élire puisse être maintenu au 27^{ème} rang.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. PLAZZI.

Réélection du 27^{ème} Vice-Président de la Communauté urbaine

(dossier n° 2011-2067)

Opérations de vote

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons donc procéder à cette élection au scrutin secret, le code général des collectivités territoriales ne nous permettant pas, en l'espèce, de voter à main levée.

Je vous propose la candidature de monsieur Jean-Claude Desseigne. Y a-t-il d'autres candidats ?

(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).

Nous allons donc procéder au vote. Les bulletins blancs ainsi que ceux ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont faits connaître seront comptés comme nuls.

On va demander à messieurs Augoyard, Ariagno et mesdames Baume et Benelkadi d'être les scrutateurs. En attendant, nous continuons.

(Les conseillers votent).

N° 2011-2048 - proximité et environnement - Bron - Chassieu - Décines Charpieu - Saint Priest - Vaulx en Velin - Mions - Villeurbanne - Projet de plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aéroport de Lyon Bron - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Elmalan a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2011-2048. Madame Elmalan, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente ELMALAN, rapporteur : La commission proximité et environnement est d'accord pour rendre un avis réservé quant au projet de révision du plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Lyon Bron pour les raisons qui sont exprimées dans la délibération, c'est-à-dire l'augmentation du trafic aérien, notamment de tourisme avec les écoles de pilotage, qui occasionne une grande gêne au niveau des riverains, riverains d'ailleurs qui s'intéressent particulièrement au bruit aérien puisque, parmi les avis qui ont été exprimés sur notre plan de prévention du bruit dans l'environnement que nous avons voté en novembre 2010, 20 % des contributions concernent le bruit des avions.

Même si, dans la commission, tout le monde reconnaît la place de l'aéroport dans l'environnement économique, un certain nombre de questions se posent : la possibilité de limiter le trafic le soir et la nuit, notamment l'école de tourisme les week-end, et le souhait d'attirer l'attention sur des actions complémentaires que le Grand Lyon peut mettre en œuvre afin de protéger les populations, notamment pour nos opérations d'aménagement et, lors du report du PEB dans notre PLU, d'y intégrer des règles d'urbanisme complémentaires qui sont encore plus contraignantes que celles contenues dans le PEB.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. COSTE : Monsieur le Président, mes chers collègues, la révision du plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Bron était nécessaire pour tenir compte des évolutions depuis 1977 mais, tel qu'il nous est proposé aujourd'hui, il paraît reposer sur des hypothèses totalement illusoire.

Nous sommes dans un contexte de fin de pétrole gratuit, sans parler de la volonté affichée par tous de diminuer la production de gaz à effet de serre aussi bien au niveau mondial avec le protocole de Kyoto qu'europpéen, national et local avec le plan énergie climat du Grand Lyon en cours d'élaboration.

La production de gaz à effet de serre liée au trafic aérien a augmenté deux fois plus vite que la moyenne des émissions sur les dernières décennies. On ne peut pas et on ne doit pas encourager le développement des vols de moins de 500 kilomètres pour lesquels il existe des alternatives bien meilleures. Dans ces conditions, il nous semble à la fois absurde sur le plan économique et contraire à tous nos objectifs de tabler sur une croissance continue du nombre d'atterrissages et de décollages à Bron sur vingt ans.

La protection des populations riveraines est également pour nous, Grand Lyon, essentielle. Le Grand Lyon vient de voter un plan de prévention du bruit dans l'environnement -comme on vient de le rappeler- mais il ne faudrait pas annuler ses efforts par une augmentation des nuisances. Plus généralement, on peut se poser la question d'un petit aéroport en ville, rattrapé par l'urbanisation et dont le fonctionnement met en péril les projets d'avenir de l'agglomération.

Dans ces conditions, nous nous associons à l'avis réservé qui nous est proposé.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. QUINIOU : Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport nous ramène une fois de plus à la difficile mise en adéquation entre la mise en œuvre d'actions liées aux transports dans le cadre d'un développement durable et la réalité économique.

Ainsi, ce soir, nous avons à nous positionner sur un plan qui consiste à prendre en compte les nuisances induites par une activité. Dans ce dossier, ce qui est délicat c'est que cette activité, à savoir l'aviation, comporte -sans jeu de mots- plusieurs volets et qu'émettre un avis global est délicat.

En effet, l'agglomération lyonnaise a besoin d'un terrain de proximité pour accueillir les véhicules de secours volants nécessaires à la sécurité civile, pompiers et autres services de soins. Mais quelle est la justification d'un équipement de loisirs à fortes nuisances, doit-il être situé en zone urbaine ?

Dans nos communes, le droit à la tranquillité est acquis depuis bien longtemps et c'est pourquoi des arrêtés municipaux réglementent, par exemple, l'utilisation des tondeuses à gazon. Et pourtant, quelle différence entre une tondeuse à gazon et un avion de tourisme ? Un moteur, une hélice, du bruit et cela pour le plaisir de l'utilisateur ! Bien qu'un jardin entretenu puisse profiter au bonheur visuel des voisins, ce n'est pas le cas des avions de tourisme. Il faut entendre, monsieur le Président, l'incompréhension des habitants soumis à ces nuisances, qui ne peuvent même pas obtenir un dimanche après-midi tranquille.

De plus, vouloir à tout prix défendre une aviation d'affaires comme un point déterminant de l'attractivité lyonnaise, tout cela parce qu'elle se situe à dix minutes du centre de Lyon, ne semble pas être essentiel si l'on observe la très relative proximité temporelle, à structures équivalentes, de la région parisienne pour un centre d'affaires de niveau mondial tel que la Défense.

La position du Grand Lyon sur ce plan d'exposition au bruit nous semble un peu timide et nous souhaiterions que le Grand Lyon envisage une vraie réflexion avec ses partenaires économiques sur le devenir de l'activité aérienne en zone urbaine afin de concilier au mieux les attentes de chacun.

Enfin, le plus dommage est que l'emprise de l'aérodrome de Bron qui, s'il n'accueillait plus que les hélicoptères des services de secours, serait à tous points de vue l'endroit idéal, avec des infrastructures tels que le tramway, la zone hôtelière, les voiries autoroutières, le parc des expositions, pour un Grand Stade.

Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon votera favorablement ce rapport. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : La position du groupe Ensemble pour le Grand Lyon, si j'ai bien compris, est qu'il faut arrêter l'aéroport pour mettre le Grand Stade à la place. C'est une proposition comme une autre !

Le groupe Socialiste et apparentés.

M. LONGUEVAL : Merci, monsieur le Président. Qu'il faille réviser ce PEB qui date de 1977, aucun doute à ce sujet : c'est un décret de 2002 modifiant le code de l'urbanisme qui impose cette révision. Je souhaite développer aujourd'hui trois points.

Le premier point est que, dans un environnement urbain aussi dense, avec un SCOT qui vise à densifier la première couronne "est" de l'agglomération -cela a été dit-, avec un plan bruit qui fait de la lutte contre les nuisances sonores une préoccupation de santé publique, avec un Agenda 21 qui promeut les coresponsabilités et, enfin et surtout, avec un plan climat territorial qui vise à lutter contre le réchauffement climatique, nos communes directement impactées par les nuisances de cet aéroport partagent l'idée que son développement doit probablement et nécessairement être encadré.

Le deuxième point est lié au développement économique. Le groupe Socialiste soutient le développement raisonné et modéré de l'aviation d'affaires. Oui, cet aéroport constitue un réel atout pour le développement économique de l'agglomération et de l'est lyonnais, en particulier avec Eurexpo, avec la Porte des Alpes, avec le Carré de Soie, avec la proximité du centre-ville de Lyon. L'inauguration du nouvel hangar H8 à Chassieu ouvert fin 2009 le démontre.

Puis je veux aussi vous dire que je ne suis pas réellement inquiet sur le risque d'un développement irraisonné de l'aviation d'affaires car, d'une certaine façon, elle se régule elle-même. D'abord parce qu'elle a un coût économique, deuxièmement parce qu'il y a le développement des technologies de communication à distance et parce que je crois aussi que les chefs d'entreprises eux-aussi sont conscients et responsables des enjeux environnementaux. Je ne parle pas ici de l'aviation de luxe ; je crois que parfois on a tendance à faire un peu de confusion entre l'aviation d'affaires et l'aviation de luxe.

Mais j'en viens au troisième point qui traite de l'aviation de loisirs et de la question plus sensible des écoles de pilotage. Ce sont des avions plus petits, plus vieux, plus bruyants qui

sont la cause des nuisances compte tenu de la fréquence des décollages, des atterrissages et surtout de ce que l'on appelle, dans nos communes riveraines, les fameux tours de pistes particulièrement éprouvants pour les habitants. Il faut savoir que, parmi les 120 000 mouvements projetés d'ici 2030, près des trois quarts c'est-à-dire 90 000 mouvements relèvent exclusivement de cette aviation de loisirs et parmi ces trois quarts, très majoritairement, des écoles de pilotage.

J'en profite à ce sujet pour souligner les réels efforts fait par la DGAC, l'aviation civile et la direction de l'aéroport de Bron, que je remercie pour avoir mis en place un groupe de travail relatif aux nuisances, réunissant les associations des villes riveraines, les aéroclubs, les élus et qui a débouché sur la rédaction d'une charte dont la première mesure phare est d'interdire les tours de piste le dimanche à partir de midi, en horaire d'été ; ce en quoi les associations disent que c'est un bon début mais qu'il reste à faire.

Au niveau du groupe Socialiste, effectivement, je rejoins un certain nombre d'autres intervenants. Il est difficile de donner caution à ce projet de PEB calculé sur des hypothèses de développement qui font passer le nombre total de mouvements de 70 000 aujourd'hui à 120 000 demain, l'aviation de loisirs représentant à elle seule les trois quarts de ces volumes, en les faisant passer de 50 000 à 90 000.

Ce que nous disons au travers de cet avis réservé, c'est que le développement de l'aviation d'affaires doit probablement s'accompagner d'une baisse équivalente de l'aviation de loisirs et d'apprentissage qui constitue la cause essentielle des nuisances. Autrement dit, nous préconisons que le nombre total de mouvements se stabilise en valeur d'aujourd'hui.

Vous l'avez dit également, il conviendra aussi d'interdire le développement du trafic de nuit. Pour aller plus loin, on peut se demander si ces écoles de pilotage, aéroclubs ont vocation à rester implantés dans un des sept territoires de projet du SCOT, en zone urbaine aussi dense de la première couronne de Lyon. Peut-être est-il donc temps d'approfondir cette question du développement de l'aéroport de Lyon Bron, dont je rappelle qu'il est singulièrement absent à la fois de la DTA et du SCOT et c'est probablement au Grand Lyon de se saisir de cette question à forts enjeux.

Je veux vous dire enfin que les villes de Bron, Chassieu, Décines et Saint Priest ont donné ou vont donner un avis défavorable à ce projet de PEB.

Compte tenu du nouveau modèle mathématique et de l'indice de gêne fixé, ce projet de PEB raccourcit la zone C au sud des pistes et ouvre des droits à construire sur des parcelles qui, avec le précédent PEB, étaient protégées. Pour les élus de ces villes, ce projet de PEB constitue donc un réel recul en matière de protection des populations.

C'est pourquoi, monsieur le Président, le groupe Socialiste votera ce rapport et cet avis réservé. Quant aux élus socialistes des villes de Bron, Décines Charpieu, Saint Priest, Rillieux la Pape, en cohérence avec les avis défavorables votés dans leurs conseils municipaux, ils s'abstiendront.

Monsieur le Président, j'en profiterai pour vous offrir un calendrier de la ville de Bron. Comme quoi, la ville soutient l'aéroport puisque nous avons un calendrier qui fête les cent ans du site ; madame le Maire ne l'offre pas à tout le monde !

M. LE PRÉSIDENT : Pour la protection des forêts -comme l'a précisé tout à l'heure madame Bonniel-Chalier- uniquement

maintenant par téléphone portable. Mais pour les téléphones portables, il faut des réseaux ! Tout cela est compliqué !

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés (sauf les élus de Bron, Décines Charpieu, Rillieux la Pape, Saint Priest qui se sont abstenus) - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Europe Ecologie-Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Non inscrits (M. Brolquier, Mme Palleja).

- contre : néant,

- abstentions : Mme Guillemot, MM. Justet, Longueval, Pili (Bron), Crédoz, Sturla (Décines Charpieu), Appell, Darne J. et Darne J.C. (Rillieux la Pape), Mmes David, Dubos, MM. Goux, Plazzi (Saint Priest).

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente ELMALAN.

M. LE PRÉSIDENT : Vous pouvez aller dépouiller, le scrutin est clos. Personne ne demande plus à voter.

(Il est procédé au dépouillement).

N° 2011-2051 - proximité et environnement - Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Est lyonnais - Convention cadre 2011-2013 et convention d'application 2011 - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Elmalan a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2011-2051. Madame Elmalan, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente ELMALAN, rapporteur : Cette délibération concerne le schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'est lyonnais, une convention cadre 2011-2013 et une convention d'application 2011. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Monsieur le Président, chers collègues, le SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) de l'est lyonnais est donc un document qui vise réglementairement à une gestion équilibrée et patrimoniale de la ressource en eau souterraine et des milieux aquatiques de l'est lyonnais.

Ce territoire comprend 31 communes (26 dans le Rhône et 5 en Isère), pour une superficie de 400 kilomètres carrés et une population de plus de 300 000 habitants. Ce secteur est fortement urbanisé sur plus de 30 % du territoire. Les infrastructures de transports (routier, ferroviaire et aéroportuaire) sont très présentes et toujours en développement. L'agriculture est en grande partie faite de céréaliculture et occupe 60 % du territoire. Les milieux naturels sont morcelés et représentent moins de 10 % du territoire. Les aquifères de ce territoire sont d'une importance cruciale vis-à-vis de nombreux usages, notamment celui de l'approvisionnement en eau potable.

La mise en œuvre du SAGE est pilotée par la Commission locale de l'eau (CLE). Un Comité de milieu a été constitué en 2009 et il est de même composition que la CLE, où nous sommes plusieurs élus du Grand Lyon à siéger, tant au bureau que dans les commissions thématiques. A cette occasion, il faut souligner l'excellent travail accompli à tous les niveaux de participation avec l'ensemble des acteurs.

Ce fut, en 2010, l'année du passage à l'action. La mise en œuvre du SAGE s'est traduite par la mise en place d'un certain nombre d'actions visant à atteindre les objectifs fixés par la CLE. Afin de poursuivre la réalisation de celles-ci, quatre commissions thématiques se réunissent régulièrement autour de grands enjeux de l'eau de notre territoire, s'articulant autour des grandes orientations du SAGE :

- protéger les ressources en eau potable,
- reconquérir et préserver la qualité des eaux,
- gérer durablement la quantité de la ressource en eau,
- gérer les milieux aquatiques superficiels et prévenir les inondations,
- sensibiliser les différents acteurs.

Plus de 23 millions de mètres cubes sont prélevés chaque année dans la nappe de l'est lyonnais pour différents usages : irrigation (45 %), activités industrielles (43 %), eau potable (12 %).

Au total, 73 actions sont mises en œuvre pour une gestion durable de la ressource eau. Un bilan et un tableau de bord sont des outils de pilotage pour la commission locale de l'eau. En fonction des résultats et du suivi obtenus, ils permettent d'orienter la mise en œuvre des préconisations du SAGE dans un souci d'efficacité. C'est un travail considérable qui est accompli.

Notre groupe approuvera cette délibération et la convention avec le Département pour une gestion dynamique de la nappe de l'est lyonnais. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. QUINIOU : Monsieur le Président et chers collègues, nous examinons ce soir la convention cadre 2011-2013 du SAGE de l'est lyonnais approuvée en juillet 2009. Aujourd'hui, on constate une pollution généralisée aux nitrates et aux solvants chlorés significative d'un "bruit de fond" des zones urbanisées mais la concentration la plus importante est au niveau des zones industrielles.

Cependant, l'eau destinée à la consommation urbaine est encore dans la norme de bonne qualité. Ce qui importe c'est de préserver pour l'avenir la quantité et la qualité de cette ressource en eau en prenant les dispositions nécessaires dans le cadre de l'urbanisation due au développement de la métropole lyonnaise à l'est. En effet, la nappe de l'est lyonnais est très sollicitée. Près de 22 millions de mètres cubes sont prélevés chaque année, 45 % pour un usage agricole, 43 % pour l'industrie et 12 % pour l'alimentation en eau potable. Les situations de sécheresse depuis 2003 conduisent à s'interroger sur la sécurité des approvisionnements dans certains secteurs en période estivale. Malgré tout, la ressource reste suffisante.

Toutefois, cette situation ne doit pas masquer la vulnérabilité importante de la ressource face aux pollutions diverses, le manque de ressources de substitution et d'une façon générale, la difficulté de conserver les captages existants face à la pression de l'urbanisation.

L'est lyonnais est un territoire marqué par une forte urbanisation, en imbrication avec d'importants pôles industriels et des infrastructures de transports denses. La moitié du territoire du SAGE est consacrée aux activités agricoles avec une dominante pour la culture céréalière. Il faut donc gérer la contradiction entre un développement économique et un développement urbain consommateur d'espace et de ressources en eau et un enjeu patrimonial d'alimentation en eau potable qui passe par la

maîtrise des prélèvements et des rejets et également par une préservation de l'espace.

Devant toutes ces exigences, il est impératif de continuer les études en cours pour mieux connaître l'évolution de la nappe de l'est lyonnais. Il est indispensable de prendre toutes les précautions nécessaires de protection de notre ressource en eau avant d'ouvrir de nouvelles zones d'urbanisation, d'accueillir de nouveaux équipements et de réaliser de nouvelles infrastructures.

Nous voterons bien sûr ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Et si, par principe de précaution, au PLU de Meyzieu -comme il va y avoir une révision du PLU-, vous voulez que je diminue le nombre de zones à urbaniser, vous me le dites ; sans problème, ce sera l'application du principe de précaution.

Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité, MM. Ariagno, Barge, Mme Bocquet, MM. Chabrier, Charles, Colin, Coste, Crédoz, Forissier, Imbert, Justet, Serres, Touleron n'ayant pris part ni au débat ni au vote, M. Plazzi n'ayant pas pris part au vote -délégués du Grand Lyon au sein de la Commission locale de l'eau due SAGE de l'est lyonnais- (article L 2131-11 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente ELMALAN.

N° 2011-2052 - proximité et environnement - Reprise des métaux en provenance des déchèteries de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de la propriété -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Elmalan a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2011-2052. Madame Elmalan, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente ELMALAN, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit d'un marché de prestations pour la reprise des métaux en provenance des déchèteries de la Communauté urbaine. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Deux minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme BAUME : Monsieur le Président et chers collègues, cette délibération est l'occasion de rappeler en quelques mots combien les écologistes sont attachés à la cohérence d'action en matière de traitement des déchets.

En effet, si dans les marchés publics les collectivités telles que la nôtre peuvent préciser qu'elles souhaitent un recyclage au plus près -ce qui est le cas dans cette délibération- et avec des transports, en l'occurrence le transport fluvial, ce n'est pas le cas des industriels de notre agglomération. Je vous citerai le cas de ces balles de papier qui filent depuis le port Edouard Herriot en Asie. Hélas, du fait de la concurrence acharnée, les entrepreneurs européens préfèrent se décharger et faire traiter, dans des conditions sanitaires, sociales et environnementales médiocres, l'acier, l'aluminium, les déchets électroniques entre autres.

C'est pourquoi il semblerait opportun de regarder -et pourquoi pas dans le cadre des différentes tables rondes du plan climat mais aussi en lien avec la stratégie déchets- avec les entrepreneurs, les industriels et les organismes consulaires, comment récupérer et recycler au maximum les déchets de l'aire métropolitaine lyonnaise sur place.

Comme nous le répétons souvent, les équevilles des uns sont la matière première des autres (artisans, artistes, entrepreneurs) et font de l'emploi pérenne. Pour illustrer mon propos, je ne vous citerai qu'une seule expérience, que vous connaissez probablement, monsieur le Président : il s'agit de la déchèterie de New York, subventionnée par la ville de New York, qui dispose d'un entrepôt de 2 500 mètres carrés dans le Queens et collecte à peu près 50 tonnes de matériaux par mois auprès de 1 500 entreprises de l'agglomération ; 15 salariés et une centaine de bénévoles trient, étiquettent et stockent ces matières et les remettent à disposition. Voilà un exemple très concret.

Monsieur le Président, nous voterons bien entendu cette délibération en espérant que nos suggestions soient retenues. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Bien. Vous me direz simplement dans quel arrondissement ou dans quelle commune vous voulez mettre la déchèterie ; vous viendrez m'en parler avec une proposition concrète.

Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente ELMALAN.

N° 2011-2055 - urbanisme - Association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône - Participation à la création de l'association en tant que membre fondateur - Désignation de représentants de la Communauté urbaine - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brachet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2055. Monsieur Brachet, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRACHET, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit d'une délibération concernant la création de l'Association de gestion du fichier commun de la demande de logement social. Vous en avez déjà entendu parler l'année dernière quand il s'est agi de voter le principe de l'étude informatique et de la réalisation de tout le cahier des charges pour la création de ce fichier. Nous en sommes à une nouvelle étape. Nous voterons lors du prochain Conseil les moyens financiers qu'il faudra doter à cette association. Pour le moment, il s'agit de nous autoriser à participer à la création de l'association et d'y désigner des représentants.

Je rappelle que c'est un parcours difficile que de réunir ces 55 fichiers, de faire collaborer l'ensemble des partenaires, nombreux, très nombreux, qui enregistraient séparément la demande de logement social. Nous avons déjà 22 communes qui se sont déclarées volontaires pour adhérer à cette association. Il faut continuer le mouvement.

Je rappelle d'ailleurs avec un peu d'humour qu'à l'origine de ce fichier, il y a un débat entre l'Etat et le Conseil général sur le financement de l'accueil des publics pour le fichier préfectoral. Vous voyez, les choses ont beaucoup progressé et le Grand Lyon a animé l'ensemble de ses partenaires pour arriver à cette étape. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRACHET.

**Réélection du 27^{ème} Vice-Président de la Communauté urbaine
(dossier n° 2011-2067)**

Résultats du vote

M. LE PRÉSIDENT : Avant d'élire des représentants, je donne les résultats de l'élection du 27^{ème} Vice-Président :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	142
- à déduire : bulletins blancs ou nuls	11
- nombre de suffrages exprimés.....	131
- majorité absolue	66

Monsieur Jean-Claude Desseigne ayant obtenu 131 voix est donc réélu 27^{ème} Vice-Président.

(VOIR procès-verbal d'élection en annexe page 32).

**Désignation de représentants
de la Communauté urbaine au sein de
l'Association de gestion du fichier commun
de la demande locative sociale du Rhône**

(dossier n° 2011-2055)

M. LE PRÉSIDENT : Ensuite, nous avons à désigner les représentants de la Communauté urbaine au sein de l'Association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône.

Je vous propose la candidature de monsieur Olivier Brachet en tant que titulaire et de monsieur Bruno Gignoux en tant que suppléant. Y a-t-il d'autres candidats ?

(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).

Nous pouvons voter à main levée si personne ne demande le contraire. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin. Est-ce que quelqu'un demande le bulletin secret ? Non.

(Accord à l'unanimité pour le vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).

Je mets ces candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Messieurs Olivier Brachet et Bruno Gignoux sont désignés).

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons deux prises de parole : le groupe Communiste et intervention citoyenne et le groupe Socialiste et apparentés.

M. PLAZZI : L'intervention est retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Socialiste et apparentés.

Mme VALLAUD-BELKACEM : Merci, monsieur le Président, si vous le permettez, j'interviendrai tout de même parce que je crois que c'est bien de "marquer le coup". Même si Olivier Brachet a précisé que ce n'était qu'une étape du travail entrepris, je veux saluer à nouveau ce travail et dire que cette délibération est une illustration remarquable de ce que l'on peut faire de mieux quand la bonne volonté, le pragmatisme et le sens de l'intérêt général l'emportent sur les clivages partisans, sur l'inertie et sur les conservatismes de toutes sortes.

Derrière son côté austère de mesures techniques, la mise en œuvre de ce fichier commun de demande locative sociale à l'échelle de tout le département représente en réalité un espoir d'amélioration de la situation des demandeurs de logement social, des 60 000 demandeurs de logement social concernés sur notre territoire. Un espoir de mettre fin au parcours d'obstacles bureaucratiques que représente aujourd'hui une demande d'accès à un logement social, avec des dizaines de guichets différents, une information éparpillée et indéchiffrable ou même inaccessible. Comme c'est souvent le cas, c'étaient les personnes les moins bien armées pour affronter les méandres de l'administration qui étaient les plus pénalisées dans l'ancien système.

La solution proposée avec ce fichier commun accompagne en outre une politique du logement par ailleurs extrêmement ambitieuse qu'il faut rappeler également. La conférence d'agglomération de l'habitat s'est tenue il y a quelques jours et beaucoup d'acteurs en ont profité pour souligner la réussite de notre politique de l'habitat dans le Grand Lyon depuis dix ans, avec près de 29 000 logements sociaux financés cette dernière décennie par le Grand Lyon mais aussi le soutien à l'accession sociale à la propriété ou encore les programmes de réduction de l'habitat indigne. Tout cela -je voulais le dire- fait la fierté des conseillers communautaires que nous sommes.

Alors, bien sûr, la création de ce fichier ne va pas créer de logements supplémentaires en tant que tels et ne permettra pas évidemment de faire coïncider l'offre et la demande du jour au lendemain mais je suis très heureuse qu'à côté du foncier, à côté du béton, on sache aussi répondre aux attentes des publics les plus prioritaires et leur offrir un service qui soit transparent, qui soit aussi simple et qui garantisse une égalité de traitement.

Voilà, je voulais simplement, au nom du groupe Socialiste, saluer l'attitude constructive -Olivier Brachet l'a dit- de l'ensemble des partenaires qui ont accepté de se mettre autour de la table -ce n'était pas évident- et de trouver finalement une solution simple à un problème tellement complexe qu'on le disait auparavant insoluble.

Je crois -ce sera ma conclusion- que c'est une belle victoire pour toutes celles et tous ceux qui défendent un esprit de réforme qui soit synonyme de plus d'exigence pour les services publics et non pas forcément de sacrifice systématique des services publics.

Je vous remercie.

N° 2011-2057 - urbanisme - Lyon 7° - Projet Guillotière/secteur Mazargan-Deperet - Lancement d'une procédure de concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Frih a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2011-2057. Madame Frih, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente FRIH, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit du lancement d'une procédure de concertation préalable pour le projet Guillotière, secteur Mazargan-Deperet, dans le septième arrondissement. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. COSTE : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

M. GEURJON : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

Mme DAGORNE : Monsieur le Président, chers collègues, nous examinons ce soir les conditions d'ouverture de la concertation sur le projet d'aménagement du secteur Mazagran-Deperet du quartier de la Guillotière dans le septième arrondissement. Les objectifs poursuivis par le projet porté à concertation sont larges ; permettez-moi d'en commenter simplement quelques-uns.

Tout d'abord, participer à la requalification du quartier Guillotière. Ce quartier à l'habitat très serré, ancien et qui est ressenti comme à l'abandon mérite en effet des efforts de requalification. Ce projet, qui prévoit les premiers travaux d'aménagement début 2012, est un début de bonne nouvelle pour les habitants. Mais rappelons que ce micro-territoire défini dans le projet doit être replacé dans le périmètre plus large et global du quartier de la Guillotière au nord du septième et dans les projets plus globaux qui ont été à l'ordre du jour en d'autres temps : la liaison avec l'avenue Jean Jaurès et la liaison avec l'avenue Félix Faure. La situation actuelle de ce quartier est la résultante de ces projets plus globaux et plus anciens et l'aménagement futur doit intégrer une perspective plus large à l'échelle de la Guillotière nord.

Autre objectif de la concertation : répondre aux différents usages du quartier et notamment le stationnement. Sur ce point, il faudra prendre en compte les besoins d'un quartier dont les immeubles anciens ne sont pas dotés de parkings souterrains et ne pas s'opposer systématiquement, à terme, au maintien d'un certain stationnement de surface.

Autre objectif : aménager des espaces publics de proximité avec une dimension végétale et intégrant une dimension d'art public. La concertation sera l'occasion pour les riverains, les associations et acteurs du quartier de donner leur avis sur leur espace de vie et tous ses usages.

Monsieur le Président, à propos de concertation sur ce sujet, le Bureau du conseil de quartier de la Guillotière vous a interrogé par courrier de sa Présidente, la semaine dernière, sur la possibilité d'extension du périmètre de concertation au carré Montesquieu-Sébastien Gryphe-Saint Michel-Chalopin -pour ceux qui connaissent le quartier- mais aussi le débouché de la rue Saint Michel sur l'avenue Jean Jaurès. Le souhait du conseil de quartier est d'inscrire les prochaines réalisations dans une approche globale et un projet cohérent à long terme -comme je l'indiquais en début d'intervention-.

A ce sujet, nous souhaiterions connaître la réponse que vous avez pu faire aux représentants des habitants de ce quartier et, sachant que la date de fin de concertation n'est pas encore fixée, ne pourrions-nous pas répondre à leur demande et délibérer pour en élargir le périmètre ?

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Socialiste et apparentés.

M. FLACONNÈCHE : Monsieur le Président, mes chers collègues, tout d'abord, je souhaiterais faire un petit rappel historique et certes anecdotique mais qui concerne l'origine de

ce projet du prolongement de l'avenue Félix Faure jusqu'au pont de l'Université.

Ce projet existait dans les cartons que nous a laissés Edouard Herriot -vous voyez, il n'est pas tout à fait récent-. Il a été repris par Michel Noir au début des années 90 ; une opposition assez forte s'est rapidement manifestée, qui n'a pas permis le développement de ce projet.

Mais l'opération était lancée et, à partir de là, des acquisitions foncières ont été effectuées, cela continue d'ailleurs et c'est à partir de ces acquisitions que l'on a jugé bon de procéder à une requalification qui fait partie des objectifs préalables.

Tout ceci s'est fait dans de bonnes conditions et permet aujourd'hui d'utiliser une partie de l'espace acquis récemment pour aménager une place. Ce n'est qu'une première phase concernant ce projet. Il est vrai que cette phase a été longue mais, manifestement, on n'avait pas plus tôt tous les éléments permettant de procéder à une première requalification qui donne du sens à ce projet, c'est-à-dire un espace plus aéré et plus végétalisé.

Dans ces conditions, une série d'objectifs sont prévus, ils ne sont pas très précis, certains peuvent paraître surprenants. Par ailleurs, vous avez évoqué le stationnement ; il n'en demeure pas moins que, depuis que l'on essaie de réglementer ce stationnement, il apparaît que la demande est moins forte que par le passé. C'est un élément dont il faut tenir compte mais qui n'empêchera pas d'affecter de l'espace à ce stationnement.

Quant à la concertation, je peux vous dire, dans la mesure où je connais un petit peu ceux qui y participent déjà, à savoir le conseil de quartier et différentes associations, que ce sera une concertation à la fois riche et variée.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, monsieur Flaconnèche. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente FRIH.

N° 2011-2058 - urbanisme - Villeurbanne - Création de la ZAC Gratte-Ciel Nord - Approbation du bilan de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2011-2059 - urbanisme - Villeurbanne - ZAC Gratte-Ciel Nord - Création de la ZAC, mode de réalisation et champ d'application de la TLE - Lancement de la consultation d'aménageurs - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Llung a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2058 et 2011-2059. Monsieur Llung, vous avez la parole.

M. LLUNG, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme VESSILLER : Monsieur le Président et chers collègues, nous sommes très favorables au principe d'un projet urbain

ambitieux sur le quartier des Gratte-Ciel pour étendre le centre-ville, pour faire un projet architectural et urbain exemplaire où le futur doit s'inscrire dans l'histoire urbaine et sociale commencée par le maire, Lazare Goujon, dans les années 30 et, en même temps, ce doit être un projet du XXI^e siècle, un centre de la ville durable proposant une mixité des fonctions, une mixité sociale et relevant les défis écologiques d'aujourd'hui.

Nous insistons sur l'enjeu de faire un centre-ville et pas seulement un troisième centre commercial entre la Part-Dieu et le Carré de Soie, un centre commerçant mais surtout un centre-ville où les Villeurbannais et les Grands Lyonnais auront envie de venir, d'habiter, de se cultiver, de flâner et pas seulement de consommer, un centre-ville où les jeunes et les enfants auront aussi toute leur place, où les logements seront accessibles à toutes les catégories sociales et toutes les générations, où l'intensité urbaine sera aussi celle des espaces à vivre dans un quartier généreux en espaces publics et culturels qui soient de vrais lieux de rencontre.

Même si certaines décisions sur le programme et la composition urbaine sont déjà prises, nous tenons à formuler plusieurs propositions dans ce sens et plus conformes aux objectifs annoncés au lancement du projet. Avant nos propositions, nous regrettons que la phase de concertation réglementaire n'ait duré qu'un mois, surtout en fin d'année, alors que la concertation préalable avait, elle, été menée sur dix-huit mois.

Le projet prévoit 25 % de logement social. C'est bien mais insuffisant à notre sens. Les programmes de promotion privée qui se vendent aujourd'hui sur la ville à plus de 4 000 €/le mètre carré ne sont pas une offre abordable à de nombreux ménages du Grand Lyon et de Villeurbanne. Nous voulons dans la ZAC une offre en locatif et en accession à la propriété qui soit accessible à tous les revenus et tous les âges. Compte tenu de la crise du logement actuelle, compte tenu que la part du logement social est en baisse ces dernières années sur Villeurbanne, - 25 % en 2009, nous proposons de réaliser 50 % de logement social avec du locatif social familial et étudiant, pour personnes âgées, de l'accession sociale ainsi que des opérations d'habitat coopératif.

La démolition-reconstruction du lycée Brossolette est un point crucial du projet et doit être réussie. Nous ne sommes pas opposés à une certaine densification et donc à une réduction du terrain pour le lycée mais nous craignons que les 9 000 mètres carrés proposés aujourd'hui pour ce lycée le laissent un peu à l'étroit. Pour vivre sereinement, l'établissement doit avoir des espaces suffisants, notamment une cour spacieuse et une grande salle culturelle. Pour donner un peu d'air, le gymnase ne pourrait-il pas être reconstruit à l'extérieur de l'enceinte du lycée et à proximité ? L'espace existe et on pourrait envisager un gymnase avec de grandes façades vitrées comme boulevard Vivier-Merle. Par ailleurs, compte tenu de l'augmentation actuelle de la population de la ville et des futurs habitants, nous sommes surpris que le projet ne prévoie pas d'augmentation des effectifs voire un développement de l'enseignement supérieur.

Le projet prévoit 20 000 mètres carrés d'espaces publics. C'est important mais ceux-ci sont organisés en rues avec une place étroite toute en longueur qui sera surtout une allée commerçante. Nous proposons plutôt de créer une grande place à proximité du lycée, qui constituerait une vraie respiration du quartier avec de la végétalisation et des espaces pour enfants. La force actuelle des Gratte-Ciel est notamment dans la place Lazare Goujon car toutes les générations en ont de multiples usages qui ne sont pas liés aux commerces. Osons une grande place dans le futur quartier et mettons-y de la nature car le parc du centre tout

proche ne suffira pas à donner de la nature aux 2 000 nouveaux habitants, même si les toitures et les terrasses sont végétalisées dans le projet.

Pour renforcer la dimension culturelle, il est prévu de construire un nouveau cinéma *Le Zola* avec deux ou trois salles. Nous nous félicitons car nous défendons cette idée depuis longtemps. Mais il nous semble que l'on pourrait imaginer aussi d'autres équipements culturels : un lieu d'exposition, des salles associatives ou un lieu culturel à inventer avec le milieu culturel villeurbannais. La salle polyvalente au sein du lycée telle qu'évoquée plus haut pourrait aussi accueillir des événements autres que ceux liés à la vie lycéenne : des conférences, des séminaires ; cela créerait un lien plus fort entre la ville et le lycée.

Enfin, sur les déplacements, nous sommes très favorables à privilégier les modes doux : circulation piétonne, autopartage, transports en commun. Le projet du cours Emile Zola reliera Gratte-ciel nord et le quartier actuel et contribuera à pacifier l'ensemble. Mais, sur la question de la ligne de transport A 7, vous avez annoncé récemment, monsieur le Président, avec monsieur le Maire de Villeurbanne, que ce futur axe fort -en tramway, nous l'espérons- passerait avenue Henri Barbusse et sur l'avenue prolongée. C'est un choix structurant pour la ville et le futur quartier qui nécessite une parfaite coordination des deux projets. Si l'idée a été évoquée pendant la concertation, nous regrettons qu'il n'y ait pas eu de concertation globale du projet urbain et de la ligne A7 où différents tracés auraient été étudiés et mis en débat. En particulier, on ne sait pas aujourd'hui comment la ligne A 7 se poursuit au nord du futur quartier, d'autant que la ligne A 7 sera réalisée dans dix à quinze ans seulement. Pourtant, c'est un projet urgent, à réaliser au prochain mandat -vous l'avez dit vous-même, monsieur le Président- ; on a bien prolongé le tramway au Confluent avant la réalisation des immeubles !

Nos propositions sur le logement social et les équipements publics pourraient alourdir le bilan financier et augmenter la participation du Grand Lyon et de la Ville mais faire un projet urbain ambitieux c'est aussi faire des choix financiers que nous pensons nécessaires.

Espérant que nos remarques et propositions seront prises en compte dans les nouvelles phases du projet et, avec les réserves précédentes, nous voterons les délibérations. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. CHABERT : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette nouvelle étape de la ZAC Gratte-ciel de Villeurbanne appelle quelques remarques de notre part.

Des remarques positives d'abord : voilà des années que nous tançons la municipalité de Villeurbanne pour qu'enfin soit traité le centre élargi d'une ville qui compte désormais plus de 140 000 habitants. Nous ne pouvons donc que nous réjouir de voir les choses avancer, même si c'est dans un *tempo moderato*.

Un deuxième point positif est le renforcement d'un axe nord-sud à Villeurbanne, y compris en termes de déplacements, qui lui fait si cruellement défaut alors que les années récentes ont vu se renforcer les liaisons est-ouest. C'est la condition *sine qua non* d'un développement harmonieux de la cité et notamment pour que le campus de la Doua, ses activités d'enseignement et de recherche puissent vivre en osmose avec Villeurbanne et ne lui soient pas seulement juxtaposés. Là encore, on peut regretter -comme vient de le faire madame Vessiller- la lenteur

des décisions de programmation de transports en commun mais l'intention est affirmée et nous en prenons bonne note. Méfions-nous cependant de respecter aussi les besoins de déplacements motorisés individuels qui sont, pour certains d'entre eux, indispensables à l'activité économique ou familiale. Nous sommes bien sûr d'accord pour pacifier les déplacements, à condition de ne pas les asphyxier et générer des pertes de temps, du stress et de la pollution qui sont aux antipodes du développement durable.

Si ces deux points sont plutôt positifs, il faut bien reconnaître, en revanche, que le flou domine dans le projet opérationnel que vous nous soumettez car, enfin -et quelles que soient les qualités reconnues par ailleurs du maître d'œuvre choisi, monsieur Devillers, pour conduire les études préalables-, le projet proposé ressemble davantage à un réseau de voiries -cela vient d'être évoqué d'ailleurs- et à un empilement de programmes sans véritable unité, sans lisibilité et, au fond, sans accroche urbanistique évidente avec ce qui devrait en faire la force, c'est-à-dire son inscription dans le prolongement de l'avenue Henri Barbusse. Il faut pour cela viser de manière ambitieuse, contemporaine la qualité exceptionnelle de l'œuvre de Lazare Goujon et de l'architecte Mûrice Leroux sur le plan à la fois urbanistique, architectural et social. Nous ne désespérons pas mais reconnaissons que l'on est encore loin du compte ! D'ailleurs, en l'occurrence, respecter la tradition c'est être innovant et pionnier. Mais il est vrai que c'est d'abord un bon maître d'ouvrage qui fait un bon maître d'œuvre.

Si ce flou est évident sur le plan urbanistique, il l'est encore davantage en termes d'équipements.

Vous avez manifestement échoué dans les négociations avec le maga-sin Carrefour pourtant inscrit, à juste titre, dans le premier périmètre envisagé. Et quelles que soient par ailleurs les qualités du groupe Monoprix, vous ne profiterez pas de cette vaste opération pour traiter de manière adéquate un ensemble commercial à l'échelle de Villeurbanne comme le centre de la Part-Dieu l'est à l'échelle du Grand Lyon. Il est vrai aussi qu'avec le choix du Carré de Soie, vous avez créé une concurrence qui se retrouve aujourd'hui préjudiciable à la mise en valeur des centres de ville et de quartiers pourtant inscrite dans les orientations du PLU.

Pour ce qui est des équipements non commerciaux, en réponse à de multiples remarques formulées dans l'enquête publique, vous prétendez que le lycée Brossolette sera ouvert sur le quartier. Mais l'emplacement que vous avez choisi vous interdit d'en faire un élément majeur de composition et de prolongement de l'avenue Henri Barbusse. Si l'on s'en réfère au Grand Lyon, il existe un exemple de lycée intégré à la ville ; il suffit de voir celui de Vaulx en Velin que nous avons réalisé, en son temps, avec Maurice Charrier et Guy Poirieu, Vice-Président de la Région de l'époque.

Alors ne parlons pas des autres équipements ! Le seul affichage concret -qui vient également d'être évoqué- concerne l'unique écran qui existe actuellement à Villeurbanne pour 140 000 habitants, celui du cinéma *Le Zola*, en lui ajoutant peut-être un frère ou deux, ce qui est loin du multiplexe ou d'un équivalent que Villeurbanne mériterait pourtant et qui constituerait un élément d'animation essentiel de centralité.

Sur le plan opérationnel, pour tenir compte légitimement de la complexité du projet, on nous parle de "tricotage". Prenons garde que cela ne se transforme en bricolage ! Et pour l'éviter, il faut que la méthode suivie soit adaptée aux exigences du

projet. Créer 120 000 mètres carrés au début d'un XXI^e siècle qui doit être celui du développement durable mais aussi celui de l'innovation sociale et d'une véritable révolution en termes de traitement de l'espace public, implique que l'on se mette en situation de mobiliser les meilleures idées et les meilleurs talents nationaux et internationaux. Pas seulement à travers des concours mais davantage en amont, par la procédure par exemple des marchés de définition qui permet une véritable concertation, un travail d'échanges et de réflexion et la prise en compte des meilleures idées.

La véritable concertation ne peut se faire qu'à partir de choix alternatifs qui nourrissent le débat et non pas, comme cela a été le cas jusqu'à présent, à partir d'une seule proposition qui n'entraîne, après discussion, que de très pâlichonnes évolutions et qui donne le sentiment que les décisions se prennent en cercle fermé.

J'ajoute que, même si ce n'est pas obligatoire à ce stade, il serait bon pour nous éclairer d'avoir quelques précisions sur le coût global de l'opération et sur l'implication du Grand Lyon.

Nous voterons ce rapport, monsieur le Président, parce que nous ne voulons en rien retarder le processus engagé. Nous restons ouverts à la concertation et vigilants quant à la responsabilité qui est la nôtre, quels que soit les bancs que nous occupons dans cette assemblée, pour réussir un projet qui s'inscrive dans un futur digne du patrimoine de la ville.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai un temps de parole pour le groupe Socialiste et apparentés : monsieur le Maire de Villeurbanne.

M. le vice-président BRET : Mes chers collègues, après cette série de remarques dont il faut retenir le caractère plutôt critique, avec certes quelques points positifs au début -mais l'utilisation du mot "tansé" dit bien ce qu'il veut dire-, je voudrais -parce que c'est nécessaire- rappeler sereinement et sérieusement ce qu'est cette ZAC Gratte-Ciel Nord, ce qu'elle sera, ses objectifs, ses enjeux et ses ambitions.

Tout d'abord, l'intention de renforcer significativement le centre-ville de Villeurbanne vient de loin. Elle a été ressentie comme une nécessité depuis longtemps et mes prédécesseurs y ont participé. Il y a eu des études de l'Agence d'urbanisme, d'autres études.

Il a fallu -et je ne veux pas faire preuve de flagornerie ici- le changement de majorité à la Communauté urbaine dans les années 2000 pour que cette opération soit inscrite au programme de la Communauté urbaine. Ce n'était pas le cas avant et, monsieur Chabert, je me permets de vous dire que lorsque vous parlez de lenteur, lorsque vous étiez en responsabilité ici, non pas dans cette ville mais à la Communauté urbaine, une responsabilité entière, on ne peut pas dire que, sur ce plan-là, nous avons eu beaucoup d'écoute. Et mon prédécesseur en a conçu beaucoup d'amertume et il a raison sur ce plan-là. La seule chose que vous nous aviez proposée est une rénovation à minima de l'avenue Henri Barbusse, d'une extrême pauvreté, qu'il a fallu recommencer au début des années 2000. Il me semble que le souvenir de la façon dont vous avez traité cette ville lorsque vous aviez la responsabilité de l'urbanisme devrait vous conduire à un peu plus de modestie pour parler aujourd'hui de l'opération que nous conduisons !

En quelques mots, quels sont les objectifs que nous poursuivons ? Ils sont contenus dans la délibération mais je reprends ce qu'a dit madame Vessiller.

D'abord, il s'agit d'un projet de centre-ville attractif et c'est aussi celui d'un pôle d'agglomération, dont Villeurbanne et en particulier son centre-ville fait partie. Qui dit centre-ville dit projet équilibré. Un projet équilibré c'est du logement, du commerce, des espaces publics, des équipements publics et l'exemple de Villeurbanne et des Gratte-Ciel nous montre assez quelle doit être notre ambition -et je reviendrai sur ce plan-là-. C'est la prise en compte équilibrée de ces quatre dimensions qui donnera à la future ZAC sa force, sa cohérence et -pourquoi ne pas le dire- son urbanité.

Concernant les logements, 800 à 900 logements, avec un pourcentage de 25 % de logements sociaux locatifs -je le précise- complété par de l'accession sociale à la propriété ; c'est un pourcentage minimum, celui que nous demande la Communauté urbaine dans les opérations de ZAC.

Les surfaces commerciales, qu'on n'en fasse pas ici un épouvantail ! Quelquefois madame Vessiller s'est laissée aller en disant qu'on allait faire un centre commercial. 20 à 22 000 mètres carrés de SHON, soit 12 000 mètres carrés de commerces, je trouve que c'est quelque chose d'équilibré. Et vouloir encore le réduire, je crois que cela signifierait rendre bancal cette opération.

25 000 mètres carrés d'espaces publics soit 2,5 hectares -excusez-moi du peu ! Cette ZAC est une ZAC de centre-ville, elle est contrainte sur 7 hectares-, je trouve que, par rapport aux 7 hectares, dans un centre-ville avec ses contraintes, c'est plutôt quelque chose de relativement conséquent.

Et je vais répondre là aussi à monsieur Chabert qui fait mine de s'étonner ou de demander ce qui se passe -il aurait fallu d'ailleurs que vous assistiez aux réunions de concertation qui étaient très nombreuses, vous auriez eu beaucoup de réponses à vos interrogations, mais vous n'avez pas voulu y aller- : 20 000 mètres carrés d'équipements publics, le lycée -je vais en dire un mot-, un gymnase qui est pris en charge par la Ville, une école primaire, un équipement petite enfance, un équipement cinématographique -évidemment, il ne s'agit pas de faire un multiplexe comme il est fait ailleurs, ce qui serait une absurdité totale alors que nous avons une histoire avec *Le Zola*, avec les cinémas d'art et d'essai, avec une vie associative, donc c'est non pas le contraire d'un multiplexe mais l'ambition d'un équipement cinématographique à Villeurbanne- et aussi d'autres équipements culturels dont on a quelques idées mais dont nous verrons, chemin faisant, comment nous pouvons le préciser.

Tout cela dans des modes doux -je n'y reviens pas-, dans une ambiance pacifiée ou apaisée, où effectivement les déplacements doux, vélos et piétons seront favorisés et avec des principes de développement durable -et là non plus je n'y reviens pas- qui seront ceux d'une opération qui se terminera vraisemblablement vers 2020, avec des exigences encore plus fortes que ce qu'elles sont aujourd'hui.

Monsieur Chabert, vous avez dit qu'il y aurait fallu d'autres plans de composition -et vous en avez fait un d'ailleurs pendant la campagne électorale- où vous avez dessiné ce que vous vouliez, ce qui est tout de même une drôle de façon d'engager la concertation !

En fait, ce plan de composition a fait l'objet de présentations à toutes les étapes de sa réalisation, notamment aux différentes

réunions de concertation et monsieur Gérard Claisse est ici et en est le témoin, il y a largement participé. J'en profite pour le remercier avec monsieur Gilles Buna qui a été aussi très présent dans cette opération. Véritablement, on peut toujours mieux faire mais, pendant les années 2009 et 2010, une dizaine d'ateliers, trois réunions publiques dans le cadre de la concertation préalable. Quelqu'un me disait qu'au niveau du Grand Lyon, on ne pourra pas tenir ce référentiel pour toutes les opérations. Disons que, sur le plan du comparatif, il me semble que là-dessus nous n'avons pas manqué à notre devoir de concertation.

Mais on a procédé par des avancées successives avec des invariants qui se sont imposés. Celui du lycée s'est imposé assez vite et il s'est avéré comme le meilleur emplacement. Alors dire qu'aujourd'hui ce lycée ne fait pas partie véritablement de l'opération, dans une opération de 7 hectares en centre-ville, alors qu'il va se déplacer de cinquante mètres de l'autre côté de la rue et dire qu'il va tourner le dos à cette opération, c'est véritablement une absurdité totale. Il sera ouvert sur l'espace central, il ne sera pas sur le cours Emile Zola mais sur le centre de cette opération. Alors comment pouvez-vous continuer à dire que ce lycée tourne le dos à cette opération ?

Puis, pour répondre à madame Vessiller sur le problème des surfaces, c'est un lycée qui doit accueillir 1 200 élèves, il doit être compact puisque c'est un lycée de centre-ville, avec quatre à cinq niveaux pour des logements de fonction. Et il serait paradoxal d'entendre ici des écologistes, qui se prétendent tels, nous dire qu'aujourd'hui on ne doit pas rechercher la compacité, pour des problèmes énergétiques notamment. On ne va pas faire un lycée passoire ou étendu ; donc on doit se réjouir de cette compacité comme on doit se réjouir d'une certaine compacité des immeubles qui seront construits. Et, pour ce lycée, les 1 200 élèves, nous ne les avons pas pris dans notre chapeau, ce sont le Rectorat et la Région qui donnent ces objectifs. Ce lycée pourra accueillir 1 200 élèves à sa réalisation, c'est-à-dire dans cinq ou six ans à peu près. Nous reprocher de ne pas le faire suffisamment compact, je trouve que c'est vraiment paradoxal de votre part, avec les idées que vous voulez porter par ailleurs.

Je vais terminer là-dessus. Bien sûr que c'est un enjeu de centre-ville, bien sûr que ce sont des enjeux de développement durable. Je voudrais y ajouter, pour finir, un enjeu qui n'est pas le moins important pour moi et pour ceux qui seront maires de Villeurbanne demain : c'est un enjeu d'histoire parce que, à côté des Gratte-ciel, à côté d'un élément aussi emblématique que ce centre-ville qui a donné une identité à cette ville, qui a été fait tout de même par des maires socialistes, je me permets de le rappeler -je sais qu'à chaque élection, les gens de l'opposition veulent chausser les bottes de Lazare Goujon quand ce n'est pas les souliers de Charles Hernu mais enfin, permettez-moi de les revendiquer !-, il faut que nous soyons en quelque sorte à la hauteur -je dis cela sans jeu de mots-, il faudra être à la hauteur avec les immeubles et il faudra être à la hauteur au niveau des ambitions architecturales et, il me semble, de la façon dont nous allons procéder. Parce qu'ensuite, il y aura des concours d'aménageurs, des concours d'architectes, des concours de concepteurs ; c'est là que l'ambition dont vous parlez et dont vous avez l'air de nous faire le reproche d'oublier, c'est là aussi qu'elle va se manifester, plus que sur le plan de composition urbaine qui évolue, en quelque sorte, dans un espace contraint. On parlait du prolongement de l'avenue Henri Barbusse, il faut la prolonger, on parlait d'une place, il faut la faire... On est dans une trame qui est une trame serrée et c'est après que l'ambition architecturale se manifestera sur les différentes opérations.

Je veux dire simplement que nous sommes tout à fait conscients de cet enjeu et nous voulons nous donner les moyens de ces ambitions. Nous l'avons fait jusqu'à aujourd'hui, nous continuerons à le faire demain dans le déroulement de cette opération et je crois qu'à partir de là, on peut bien sûr avoir des avis différents, on peut formuler des critiques mais il faut que ces critiques soient à la hauteur des enjeux et qu'elles ne soient pas situées dans une posture un peu trop politicienne que je peux ressentir ici.

Mes chers collègues, en tout cas, je vous invite à voter avec enthousiasme la création de cette ZAC.

M. LE PRÉSIDENT : Chers collègues, je pense qu'effectivement il faut concerter longtemps, pas trop longtemps parce que, autrement, on dit que vous ne faites rien. Donc si vous passez votre temps à concerter, à un moment donné, il faut agir. C'est pourquoi les mêmes d'ailleurs qui vous disaient qu'il fallait concerter vous diront, à un moment donné, que cela n'a pas été fait. Donc on concerte puis on fait. On essaie de faire cela.

Je veux simplement pouvoir inaugurer dans le quatrième mandat donc, si vous voulez bien, on va s'y prendre dès ce soir parce que cela demande un peu de temps. Pour que cela se fasse, il faut deux choses : il faut à un moment donné décider puis il faut s'inspirer des principes que madame Bonniel-Chalier a énoncés tout à l'heure, le partenariat public-privé. Parce que si, évidemment, vous ne faites que des espaces verts, des équipements publics, voire des logements sociaux, je me dis quelque part : "Où est le privé ? Je regarde déjà quel pourrait être le bilan de cette ZAC, prévue mesquinement par nous ; cela pourrait être tout de même du 60 % de financement public. On peut monter jusqu'à 80 % ou 90 % de financement public mais, dans ce cas-là, c'est autre chose.

Madame Bonniel-Chalier, puisque vous connaissez bien la culture, vous connaissez *Moscou Quartier des cerises* ; vous avez vu ce très bel opéra ? Je vous conseille d'inviter votre collègue Vessiller à le voir. Il paraît qu'il est renommé dans la France entière. Allez voir, c'est un très bel opéra, absolument fantastique ! Madame Vessiller, un jour, prenez une calculette, je vous en prie et apprenez un peu à compter ! Vous m'effrayez, vous êtes présidente de l'association grâce au Grand Lyon, voilà ! S'il n'y a pas de calculette, je me demande si les subventions que l'on donne sont vraiment utilisées à bon escient. Cela m'inquiète à un moment donné. Mais enfin, vous nous dites : "Malgré tout cela, je voterai tout de même la ZAC" ; c'est une bonne décision.

Donc je mets ces dossiers aux voix.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. LLUNG.

N° 2011-2060 -urbanisme -Lyon7° -Gerland -Secteur Girondins -Création d'une ZAC - Modification du périmètre de la concertation préalable et de la révision simplifiée n° 12 du plan local d'urbanisme (PLU) - Déléation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Frih a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2011-2060. Madame Frih, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente FRIH, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit d'approuver la modification du périmètre de la concertation préalable à la création d'une ZAC et de la révision simplifiée n° 12 du plan local d'urbanisme sur le secteur Girondins à Gerland, Lyon 7°. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

Mme DAGORNE : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente FRIH.

N° 2011-2061 - urbanisme - Convention d'utilité sociale (CUS) avec l'OPH Grand Lyon Habitat - Déléation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2061. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Il s'agit de la délibération qui concerne la convention d'utilité sociale à passer entre le Grand Lyon et l'Office public Grand Lyon Habitat pour une durée de six années 2011-2016. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une intervention du groupe Communiste.

M. LÉVÊQUE : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération d'approbation de la convention d'utilité sociale (CUS) de Grand Lyon Habitat m'amène à formuler quelques observations.

En premier lieu, à propos des conventions d'utilité sociale en général, en particulier sur le classement du patrimoine locatif et la modulation des plafonds de loyers qui en découle, le classement du patrimoine -comme l'indique la délibération- a été réalisé en fonction du "service rendu" aux locataires selon l'article R 445-3 du code de la construction et de l'habitat. Mais il convient de préciser que cette appréciation du service rendu prend notamment en compte la localisation et l'environnement de l'immeuble, ce qui a conduit l'Association des bailleurs constructeurs du Rhône (ABCHLM) à proposer une méthode de cotation pour classer le patrimoine en quatre catégories. Elle résulte de la combinaison d'une note "environnement" et d'une note "patrimoine". Cette méthode commune à tous les bailleurs est une initiative positive puisqu'elle permettra d'avoir une consolidation, à l'échelle du département, du classement de l'ensemble du patrimoine locatif social et de suivre son évolution dans le temps.

Ce classement peut être intéressant s'il guide la politique d'investissement et de réhabilitation du patrimoine pour prioriser les catégories les moins attractives du parc -ce qui est le cas dans la convention d'utilité sociale de Grand Lyon Habitat- mais ce classement peut aussi conduire à figer, à prendre acte d'un environnement défavorable à l'opposé d'une vision dynamique de l'évolution des territoires et de leur rééquilibrage.

Cette tendance est aggravée par la modulation des loyers plafonds en rapport avec le classement du patrimoine. En effet, déplaçonner les loyers dans les secteurs les plus attractifs et les minorer dans les secteurs les moins attractifs risque de renforcer la ségrégation sociale et urbaine des territoires, en contradiction avec les politiques de renouvellement urbain. Ce risque, sur la base des études d'occupation sociale du parc actuel, a d'ailleurs conduit un certain nombre de bailleurs à ne pas s'inscrire dans cette modulation des loyers plafonds qui ne sera obligatoire qu'en 2016.

Concernant la CUS de Grand Lyon Habitat, cette modulation des loyers plafonds a fait l'objet de nombreux échanges. Un certain nombre de remarques, suite au courrier du Vice-Président Brachet à tous les bailleurs et suite aux observations que j'ai pu formuler, ont été prises en compte.

A noter comme élément positif une augmentation du nombre de loyers plafonds inférieurs à 5 € du mètre carré de surface utile, passant de 39,8 % à 43,1 % après la CUS, ceci en tenant compte de la situation des demandeurs de logement dont plus de 80 % ont des revenus les rendant éligibles au logement très social (PLAI). Toutefois, la répartition par catégorie montre que seule la catégorie 1 fait l'objet d'un rééquilibrage important avec 5,9 % des loyers plafonds inférieurs à 5 € avant la CUS à 17,9 % après. Pour autant, les catégories 3 et 4 concentrent 67 % des logements au loyer plafond inférieur à 5 €.

Ces tendances se traduisent bien sûr au niveau des territoires avec une évolution positive significative sur l'agence Presqu'île où cette part passe de 16,8 % à 38,6 % après la CUS. En revanche, l'agence Sud-Est ne connaît pas d'évolution positive : elle concentrera 72,4 % de logements loyers plafonds inférieurs à 5 € après la CUS, comme initialement.

Ainsi, malgré un travail approfondi de Grand Lyon Habitat et la volonté de prendre en compte une meilleure mixité sociale, les risques d'aggravation de l'homogénéisation sociale du parc ne sont pas écartés. Cette question des loyers plafonds est d'autant plus importante qu'elle conditionne les politiques de peuplement et donc la qualité du vivre ensemble. Ces politiques sont bien prédéterminées par les politiques de loyer. Aussi, je souhaite que nous ayons une très forte vigilance pour avoir un suivi régulier de l'évolution de l'occupation sociale du parc, des bailleurs ayant choisi la modulation des loyers plafonds par catégorie et par territoire.

Enfin, et pour conclure mon propos, si la modulation des loyers plafonds peut être rendue nécessaire dans une situation de vacance commerciale importante, elle ne s'imposait pas dans le contexte tendu du Grand Lyon.

Avec ces réserves, notre groupe votera cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Je vais réfléchir sur ce que vous dites parce que je trouve que vos propos sont assez pertinents.

Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2011-2064 - urbanisme - Lyon 3° - Aménagement provisoire de la place de Francfort - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Deschamps a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2064. Monsieur Deschamps, vous avez la parole.

M. DESCHAMPS, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit de permettre, par le vote de cette délibération, l'aménagement provisoire de la place de Francfort, aménagement attendu par les riverains et ceux qui ont l'occasion, jour après jour, de traverser cette place. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centre gauche démocrate.

M. le Vice-président VESCO : En fait, nous retirons notre intervention. Ce projet, même en phase d'esquisse, n'ayant pas à ce jour été présenté à tous les élus concernés, nous ne serons pas en mesure ce soir d'opiner mais je ne doute pas que la réunion que l'on a sollicitée auprès de monsieur Bernard Badon nous permettra d'y apporter notre modeste contribution. Merci, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, surtout que nous avons des intentions d'esquisses, il s'agit d'abord de mettre de l'argent pour poursuivre les choses. Ensuite, le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme CHEVALLIER : Monsieur le Président, ce réaménagement provisoire de la place de Francfort est nécessaire, étant donné l'arrivée des lignes C 1 et C 2 prévue en 2012 à l'est de la gare de la Part-Dieu.

Dans ce qu'on nous a présenté, on a constaté que cela permettra d'améliorer la place donnée aux piétons, de favoriser leur cheminement, d'avoir une certaine végétalisation et nous nous en félicitons. Il reste à préciser -et je pense que c'est à cela que faisait allusion monsieur Gilles Vesco- comment feront les vélos pour longer la gare et relier l'aménagement qui existe au sud, rue de la Villette, à l'aménagement qui existe au nord, rue de Bellecombe ; nous attendons effectivement les études réalisées à ce sujet. Concernant le stationnement pour les vélos, les 40 arceaux prévus seront certainement insuffisants lorsqu'on voit le nombre de vélos garés aujourd'hui devant la gare ; il faudra certainement en prévoir plus.

Nous voulons -et c'est un peu l'objet de l'intervention-, à l'occasion de cette délibération, rappeler notre inquiétude sur la saturation de la gare de la Part-Dieu et les problèmes de la traversée de la gare. On sait que 20 000 personnes la traversent chaque jour. Rappelons que la question de l'amélioration de la traversée avait déjà été abordée lors de l'enquête publique de T 3 en 2004. Les aménagements en cours, le déplacement de mobilier, l'installation de nombreux panneaux d'information pour répartir les usagers qui les consultent vont améliorer un peu les choses mais cela risque d'être très insuffisant.

Différents projets d'aménagements sont envisagés. On a entendu parler de celui de l'avenue Pompidou pour les modes doux afin qu'ils deviennent une alternative pour les piétons pour franchir la voie ferrée. Autre projet dont on a entendu parler : la relocalisation côté ouest de bureaux commerciaux de la SNCF, faute de boutiques, afin de libérer l'espace au sein de la gare ; pour cela, la destruction de l'immeuble, place Béraudier, doit être réalisée au préalable. Nous aimerions, monsieur le Président, avoir des précisions sur les échéances prévues pour ces aménagements, savoir si d'autres sont envisagés et surtout quelle priorité leur est donnée.

Nous avons d'autres propositions que nous souhaiterions voir étudiées comme le prolongement de T 3 jusqu'à la jonction de T 1 au niveau du cours Lafayette, qui permettrait de faciliter la correspondance et donc d'éviter de traverser la gare et la création, au sein de la gare -on en a déjà parlé à plusieurs reprises- d'un couloir dédié aux piétons qui pourrait être équipé d'un tapis roulant.

En espérant une prise en compte de nos attentes, nous voterons cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

M. AUGOYARD : Merci. Monsieur le Président et chers collègues, cette délibération sur la rénovation de la place de Francfort est bien sûr très intéressante, c'est pourquoi nous la voterons.

N'oublions pas que c'est la première place publique que les touristes voient lorsqu'ils descendent du Rhônexpress mais le problème -vous l'avez cité, madame Chevallier- concerne surtout la surcharge de la place de Francfort en ajoutant la plate-forme multimodale TCL à la plate-forme multimodale actuelle SNCF alors que les Grands Lyonnais sont habitués au pôle côté Vivier-Merle où convergent le métro, le T 1, la ligne C 1 et une douzaine de lignes de bus.

Le SYTRAL a décidé de faire aboutir la ligne C 2, le T 3 et bientôt le T 4 et peut-être un jour les trames qui iraient au Grand stade OL Land, stade des Lumières au Grand Montout, côté Vilette, sans avoir géré en amont le problème de la traversée de la gare.

En commission, on nous a présenté de belles esquisses, agréées semble-t-il par les partenaires, pour une gare de la Part-Dieu rénovée sans obstacle apparent à sa traversée ; un projet très intéressant jusqu'à ce qu'il soit répondu que les études de faisabilité ne seront rendues qu'en 2012-2013, c'est-à-dire que l'on ne sait pas encore si cette gare répondra, en 2020, aux besoins en capacité d'aujourd'hui mais on pourra toujours communiquer début 2014, ce qui sera déjà cela de fait.

Les Grands Lyonnais, les touristes doivent traverser une gare saturée, alors qu'en attendant la rénovation de la gare, les lignes T 3, T 4, etc. pourraient aller jusqu'à Vivier-Merle, comme vous l'avez dit. La réhabilitation des passages autour de la gare, sous les ponts, avenue Pompidou, avenue de Bonnel, pourrait aider les piétons pour contourner la gare. C'est là-dessus que l'on vous attend. Il ne faudrait pas que le développement de notre métropole buche sur un problème pourtant si soluble.

Vous avez su montrer, monsieur le Président, une certaine volonté voire parfois un certain acharnement à faire avancer les dossiers ; nous vous attendons aussi sur la Part-Dieu, sur cette traversée de cette coupure que constitue la ligne de chemin de fer car le premier jalon du développement économique d'une grande métropole européenne comme Lyon passe aussi par la réussite du développement de son quartier d'affaires, de sa nouvelle centralité. Et nous aurons certainement l'occasion d'évoquer les perspectives de ce développement, de faire le point sur les projets privés, tel Incity, qui peuvent y concourir et sur lesquels nous sommes très préoccupés.

Merci, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

Mme DAGORNE : Monsieur le Président, chers collègues, ce projet d'aménagement de la place de Francfort est la conséquence de la réorganisation du pôle d'échanges intermodal autour de la gare de la Part-Dieu. Concrètement, il est rendu nécessaire par l'arrivée des lignes de trolleys C 1 et C 2 -comme on l'a déjà rappelé- à l'est de la gare. Ces nouvelles lignes obligent à relocaliser la station de taxis. La place de Francfort va donc faire l'objet d'un réaménagement pour y rassembler une station de taxis, la gare routière, le dépose-minute "est". Cet aménagement sera provisoire mais transitoire -pour huit, dix ans tout de même- dans l'attente de l'urbanisation définitive de la place de Francfort.

Sur ce dossier, je voudrais vous faire part de nos observations sur trois points qui nous préoccupent.

Premier point, vu du troisième arrondissement, de ses élus et des habitants du quartier Vilette-Paul Bert, aucune concertation locale n'a été faite sur ce dossier. Si effectivement cette place de Francfort constitue l'une des entrées de la gare de la Part-Dieu, elle fait aussi partie intégrante du quartier Vilette-Paul Bert. Elle est traversée chaque jour par des centaines d'habitants du troisième arrondissement pour rejoindre la gare, le centre commercial ou le troisième ouest par un cheminement vers la Part-Dieu, que l'on sait problématique -comme certains l'ont rappelé avant moi-. Sur ce dossier nous souhaitons rappeler qu'il y a des gens qui vivent autour de la Part Dieu, qu'ils auraient des choses à dire sur ce dossier et sur les choix qui vont influencer sur leur qualité de vie.

Le deuxième point qui nous préoccupe est celui des conséquences de l'aménagement pour la circulation. Le nouvel aménagement va faire que les taxis accéderont à leur nouvelle station par la rue Flandin, déjà fort saturée. Comme chacun le sait, tout le secteur souffre régulièrement de la congestion de la rue Flandin (rond-point Bonnel-Vilette, avenue Pompidou, rues d'Aubigny et Paul Bert...). La qualité de vie s'en ressent grandement.

Dernier point : comment l'aménagement va-t-il s'articuler avec les nouveaux itinéraires cyclables ? Un aménagement est certes nécessaire mais, pour une réalisation prenant en compte la qualité de vie des riverains et la qualité de circulation des usagers, nous demandons que soit réalisée une étude approfondie et concertée en termes de circulation pour les Lyonnais et les taxis.

Pour conclure, nous constatons aujourd'hui que vous proposez, pour la place de Francfort, une juxtaposition de fonctions et pas vraiment un véritable projet globalisé en lien avec les autres usages de la gare actuelle et à venir. Pour ces raisons et dans l'attente de l'étude de circulation que nous vous demandons, notre groupe s'abstiendra sur ce projet.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. CORAZZOL : Monsieur le Président, chers collègues, l'aménagement provisoire de la place de Francfort s'inscrit dans le contexte plus global du réaménagement du pôle d'échanges multimodal de la Part-Dieu. Après le réaménagement du hall de la gare SNCF, une étude conduira à réfléchir au développement du pôle multimodal de Lyon Part-Dieu avec l'évolution du quartier pour se terminer, à plus long terme, sur le projet Grande gare. Voilà pour le contexte.

Le réaménagement de la place de Francfort a pour objectif à la fois de relocaliser la station de taxis dans la version optimale de l'exercice de la profession. En effet, l'arrivée du C 1 et du C 2 sur la Vilette en 2012 nécessite cette relocalisation. Il conduit aussi à repenser la place des bus et le dépose-minute automobile. Nous avons donc une opération d'aménagement qui reconfigurera le parking en 50 places, une station de taxi de 45 places, une gare routière réorganisée et la mise en œuvre de 40 arceaux vélos connectés à la piste cyclable qu'il conviendra en effet d'améliorer pour devenir plus efficiente.

La place de Francfort réaménagée offrira un espace public de qualité, véritable vitrine de la gare en lien avec le nouveau bâtiment du Grand Lyon Habitat, avec le square Jugan. En effet, outre les grosses opérations d'aménagement, l'organisation du

mobilier urbain sera repensée pour une meilleure lisibilité. Les traversées feront l'objet de cheminements requalifiés. Certes, il s'agit d'un aménagement provisoire mais il sera réalisé avec les mêmes soins qu'un aménagement définitif pour répondre aux enjeux d'un lieu multimodal contemporain.

Elu du troisième arrondissement, je sais que les riverains et les utilisateurs de la gare devraient trouver des raisons de se satisfaire de cette opération. En ce qui concerne la concertation, elle viendra, à mon sens, en son temps sur le projet global de la Part-Dieu.

Le groupe Socialiste approuvera bien entendu ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Simplement deux mots pour donner évidemment les dimensions de ce que nous faisons ici parce que je crains que l'on n'ait pas exactement vu quelle était la problématique. La problématique, ce n'est pas celle de C 3 par rapport à T 1, etc., la problématique est qu'aujourd'hui, le nœud ferroviaire lyonnais est totalement saturé et que nous attendons depuis déjà un certain nombre d'années les rapports et les études de l'Etat et de la SNCF pour nous dire comment on doit le désaturer.

Ce que l'on nous propose, ce sont des solutions de court terme, de moyen terme, en disant que l'on va rajouter une voie, la voie K, et peut-être la voie L, sauf que je leur dis que si cela va jusqu'à P, évidemment, la gare mangera l'ensemble de l'agglomération lyonnaise.

Alors, si ce ne sont pas des solutions on va dire "en large", ce sont des solutions en profond. Cela veut dire qu'à ce moment-là, il y a une gare de TGV, par exemple en souterrain, puis une gare de TER qui est en superficie. Tout ceci après fait que ces trains, le TGV, Rhônexpress, arrivent effectivement non pas derrière mais dans la gare, ce qui est évidemment la solution.

C'est toutes ces études que nous sommes en train de faire mais moi, j'attends un rapport de madame Maryline Meaux, inspectrice générale des Ponts et Chaussées. Elle nous le rendra si effectivement le Gouvernement décide de le prendre en compte. Voilà, on attend des choses du Gouvernement : une DIG et un rapport. On fera les choses comme on le peut quoi ! C'est cela le véritable problème de la gare de la Part-Dieu.

Madame Chevallier, cela ne se fera pas dans le prochain mandat ou d'ici la fin du mandat. Perspectives tout de même : donc il s'agit à la fois de combiner le court terme et le long terme.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - MM. Assi, Barge, Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupes Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Europe Ecologie-Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Non inscrits (M. Broliquier, Mme Palleja).
- contre : néant,
- abstentions : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge, Calvel qui ont voté pour).

Adopté.

Rapporteur : M. DESCHAMPS.

PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des présidents*

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2011-2002 - Boulevard Périphérique Nord de Lyon - Avenant n° 4 à la convention de délégation de service public du 15 novembre 2005 - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Chabrier comme rapporteur du dossier numéro 2011-2002. Mon-sieur Chabrier, vous avez la parole.

M. CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité

Rapporteur : M. CHABRIER.

N° 2011-2003 - Lyon 6° - Caluire et Cuire - Passerelle modes doux sur le Rhône entre la Cité Internationale à Lyon 6° et le quartier Saint-Clair à Caluire et Cuire - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec les villes de Lyon et de Caluire et Cuire - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Roland Bernard comme rapporteur du dossier numéro 2011-2003. Monsieur Roland Bernard, vous avez la parole.

M. le Vice-Président Roland BERNARD, rapporteur : Avis favorable de la commission pour cette délibération qui concerne une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec les villes de Lyon et de Caluire et Cuire pour la passerelle tant souhaitée par nos amis de Caluire.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité

Rapporteur : M. le Vice-Président Roland BERNARD.

N° 2011-2004 - Saint Fons - Achèvement du tour de ville ouest - Bilan et clôture de la concertation préalable - Direction de la voirie -

N° 2011-2008 - Décines Charpieu - Aménagement du carrefour avenue Jean Jaurès/rue de l'Égalité et rue Georges Bizet - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le Département du Rhône - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné madame Dubos comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2004 et 2011-2008. Madame Dubos, vous avez la parole.

Mme DUBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, sur le rapport qui concerne la ville de Décines Charpieu avec une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le Département du Rhône et sur Saint Fons, l'achèvement du tour de ville ouest, le bilan et clôture de la concertation préalable.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme DUBOS.

N° 2011-2005 - Tassin la Demi Lune - Réaménagement du chemin Finat Duclos - Section Deperet Bruyères - Bilan de la concertation préalable - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Desseigne comme rapporteur du dossier numé-ro 2011-2005. Monsieur Desseigne, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DESSEIGNE, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ce dossier qui concerne le réaménagement du chemin Finat Duclos, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DESSEIGNE.

N° 2011-2007 - Fleurieu sur Saône - Requalification de la rue du Buisson et traitement des eaux de ruissellement - Déclaration de projet à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné mon-sieur Gléréan comme rapporteur du dossier numéro 2011-2007. Monsieur Gléréan, vous avez la parole.

M. GLÉRÉAN, rapporteur : Ce rapport concerne la requalification de la rue du Buisson à Fleurieu sur Saône. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. GLÉRÉAN.

N° 2011-2009 - Fourniture de panneaux de signalisation de police permanente, temporaire et tous accessoires pour l'année 2011 et éventuellement 2012, 2013 et 2014 par reconduction expresse - Lot n° 2 - Marché annuel à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction de la voirie -

N° 2011-2010 - Caluire et Cuire - Accès à la propriété Notre-Dame des Sans Abris - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Crimier comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2009 et 2011-2010. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, sur la fourniture de panneaux de signalisation de police permanente et l'accès à la propriété Notre-Dame des Sans Abris à Caluire.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2011-2012 - Attribution d'une subvention à l'association ACMUR pour participer à l'organisation de la deuxième édition du festival des arts de la rue de Ouagadougou du 11 au 13 février 2011 - Direction des relations internationales -

N° 2011-2013 - Convention de coopération décentralisée entre la ville de Porto-Novo (Bénin), la Communauté urbaine de Lyon et la ville de Lyon - Période 2011-2013 - Direction des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Julien-Laferrière comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2012 et 2011-2013. Monsieur Julien-Laferrière, vous avez la parole.

M. le Vice-Président JULIEN-LAFERRIÈRE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour ces deux rapports dont l'un est relatif à notre coopération avec la ville de Porto-Novo.

M. LE PRÉSIDENT : En dehors de Porto-Novo, si vous pouviez indiquer à la presse ce que nous faisons concernant les Roms de l'agglomération, ce que je vous ai demandé de mettre en œuvre, cela éviterait qu'il y ait du *misfit* dans la communication. Vous êtes trop discret !

Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président JULIEN-LAFERRIÈRE.

N° 2011-2016 - Attribution d'une subvention au Syndicat de communes du territoire Saône Mont d'Or (SSMO) pour l'animation économique sur la Conférence des Maires du Val de Saône - Avenant n° 1 à la convention triennale 2010-2012 - Soutien au programme d'actions 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

N° 2011-2017 - Attribution d'une subvention à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon (CCIL) pour l'animation économique sur la Conférence des Maires du Plateau Nord - Avenant n° 1 à la convention triennale 2010-2012 - Soutien au programme d'actions 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

N° 2011-2018 - Attribution d'une subvention à l'association Espace CARCO pour l'animation économique sur la conférence des maires Rhône Amont - Avenant n° 1 à la convention triennale 2010-2012 - Soutien au programme d'actions 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

N° 2011-2019 - Attribution d'une subvention à l'Association San priote pour l'insertion par l'emploi (ASPIE) pour l'animation économique sur la conférence des maires Porte des Alpes - Avenant n° 1 à la convention triennale 2010-2012 - Soutien au programme d'actions 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

N° 2011-2020 - Attribution d'une subvention à l'Association Techlid pour l'animation économique sur la Conférence des maires Nord-ouest et Val d'Yzeron - Avenant n° 1 à la convention triennale 2010-2012 - Soutien au programme d'actions 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

N° 2011-2021 - Attribution d'une subvention à l'Association Comité de Bassin pour l'Emploi Lyon Sud (CBELS) pour l'animation économique sur la Conférence des Maires des Portes du Sud, Lômes et Coteaux du Rhône, Vallée de la Chimie et Lyon 7° - Avenant n° 1 à la convention triennale 2010-2012 - Soutien au programme d'actions 2011 - Attribution d'une subvention à l'Association Comité de Bassin pour l'Emploi Lyon Sud (CBELS) pour l'animation et le soutien au programme d'actions 2011 de l'Agenda 21 territorial Vallée de la Chimie - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

N° 2011-2035 - Animation technopolitaine de Lyon Gerland - Avenant n° 2 à la convention avec l'Ecole normale supérieure (ENS) de Lyon (programme 2009-2011) - Attribution d'une subvention à l'ENS de Lyon pour son programme d'actions 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2011-2036 - Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de recherche et de développement TB DERMATEST - Avenant n° 1 à la convention d'application financière avec l'INSERM - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2011-2037 - Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de recherche et de développement KALLISTE - Avenant n° 1 à la convention d'application financière avec la société K-PLAN - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2011-2038 - Pôle de compétitivité chimie-environnement Axelera - Attribution d'une subvention aux sociétés AETECH et à INSAVALOR (filiale de l'Institut National des Sciences Appliquées) pour le projet de recherche et de développement IREINE - Convention cadre - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Kimelfeld comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2016 à 2011-2021 et 2011-2035 à 2011-2038. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président pour ces dix rapports autour du développement économique et des pôles de compétitivité.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Arrue (délégué du Grand Lyon au conseil d'administration de l'ENS de Lyon) n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2011-2035 (*article L 2131-11 du code des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2011-2022 - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Fondation Scientifique de Lyon et du Sud Est pour la mise en oeuvre de Campus Création 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2011-2023 - Rendez-vous Carnot Edition 2011- Attribution d'une subvention à l'association des Instituts Carnot pour l'organisation de la deuxième édition des Rendez-vous Carnot à Lyon du 12 au 13 octobre 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2011-2026 - Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 : opération Centre Lyonnais de microscopie (CLYM) - Individualisation d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention au CNRS - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2011-2027 - Contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Avenant n° 1 à la convention de site de Lyon sur le volet Enseignement Supérieur-Recherche et Vie étudiante - Délégation générale aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Arrue comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2022, 2011-2023, 2011-2026 et 2011-2027. Monsieur Arrue, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ARRUE, rapporteur : Il s'agit de quatre délibérations qui sont absolument exemplaires de l'action que mène le Grand Lyon en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche. J'invite nos collègues à les lire d'une manière particulièrement attentive ! Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ARRUE.

N° 2011-2024 - Attribution d'une subvention à l'association Rezo-pole pour son programme d'actions 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2011-2025 - Attribution d'une subvention à l'association Espace Numérique Entreprises (ENE) pour son programme d'actions 2011 - Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2010-2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2024 et 2011-2025. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président pour ces deux rapports concernant respectivement l'association Rezo-pole et Espace Numérique Entreprises.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° 2011-2031 - Organisation du volet professionnel du festival de la Bande Dessinée de Lyon en 2011 - Attribution d'une subvention à l'association Lyon Bande Dessinée Organisation - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné madame la Vice-Présidente Gelas comme rapporteur du dossier numéro 2011-2031. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GELAS, rapporteur : Après le film d'animation, la bande dessinée. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GELAS.

N° 2011-2032 - Dispositif régional Securise'Ra - Attribution d'une subvention à l'association Alliés pour son programme d'actions 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2011-2033 - Dispositif régional Securise'Ra - Attribution d'une subvention à l'association Comité de bassin d'emploi Lyon sud (CBELS) pour son programme d'actions 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2011-2034 - Dispositif régional Securise'Ra - Attribution d'une subvention à l'association Techlid pour son programme d'actions 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné madame la Vice-Présidente Besson comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2032, 2011-2033 et 2011-2034. Madame Besson, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BESSON, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour les dispositifs régionaux Securise'Ra.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BESSON.

III - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2011-2039 - Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la commune de Lissieu - Composition de la commission d'évaluation des transferts de charges - Dispositions transitoires - Délégation générale aux ressources - Direction -

N° 2011-2068 - Commissions permanentes du Conseil - Répartition des sièges - Mise à jour - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

N° 2011-2069 - Groupes de délégués du Conseil - Fonctionnement pour l'année 2011 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Plazzi comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2039, 2011-2068 et 2011-2069. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. PLAZZI, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ces dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. PLAZZI.

Modification de la composition des commissions

M. LE PRÉSIDENT : La mise à jour de la répartition des sièges en commission s'accompagne des changements d'affectation suivants :

- M. François Noël Buffet - groupe Ensemble pour le Grand Lyon - demande à quitter la commission finances, institutions et ressources pour siéger en commission déplacements et voirie,

- M. Robert Thévenot - groupe Ensemble pour le Grand Lyon - demande à quitter la commission urbanisme pour siéger en commission finances, institutions et ressources,

- M. Xavier Léonard - groupe Synergies-Avenir - demande à quitter la commission développement économique pour siéger en commission proximité et environnement,

- M. André Gléréan - groupe Synergies-Avenir - demande à quitter la commission déplacements et voirie pour siéger en commission urbanisme,

- Mme Corinne Cardona - groupe Synergies-Avenir - demande à siéger en commission développement économique,

- M. Jean-Louis Schuk - groupe Synergies-Avenir - demande à siéger en commission finances, institutions et ressources,

- M. Dominique Bolliet - groupe Socialiste et apparentés - demande à siéger en commission urbanisme,

- Mme Dominique Lépine - groupe Ensemble pour le Grand Lyon - demande à siéger en commission urbanisme.

En application de l'article 29 de notre Règlement intérieur, les élus sollicitant un changement de commission ne peuvent siéger dans leur nouvelle commission d'affectation qu'après information du Conseil.

Je vous demande donc de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

N° 2011-2041 - Lyon 3° - Aménagement de locaux pour la mission Part-Dieu - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2011-2042 - Vénissieux - Local destiné aux agents chargés de l'entretien de la voie publique - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2011-2045 - Développement informatique d'une application du système d'information géographique de gestion de l'eau potable - Autorisation de signer le marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné madame la Vice-Présidente Pédrini comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2041, 2011-2042 et 2011-2045. Madame Pédrini, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PÉDRINI, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces trois rapports, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PÉDRINI.

N° 2011-2043 - Comité social du personnel de la Communauté urbaine (COS) - Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle 2009-2011 - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2011-2066 - Modification du tableau des effectifs - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Crédoz comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2043 et 2011-2066. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRÉDOZ, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces deux rapports, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, Mmes Bargoin, Frih, Ghemri, Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Justet, Thévenot, délégués du Grand Lyon au sein du Comité social du personnel de la Communauté urbaine, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2011-2043 (*article L 2131-11 du code des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CRÉDOZ.

N° 2011-2044 - Lyon 2° - Centre d'échanges de Lyon Perrache - Avenant n° 2 à la convention d'affectation et de gestion - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Claisse comme rapporteur du dossier numéro 2011-2044. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Avis favorable de la commission sur cet avenant à la convention d'affectation et de gestion du centre d'échanges de Lyon Perrache, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2011-2046 - Prestations d'études de sites et sols potentiellement pollués de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Corazzol comme rapporteur du dossier numéros 2011-2046. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

M. CORAZZOL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité

Rapporteur : M. CORAZZOL.

N° 2011-2047 - Lyon 2° - Cours de Verdun - Centre d'échanges de Lyon Perrache - Autorisation de signer un marché de sécurité incendie et gardiennage à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Claisse comme rapporteur du dossier numéro 2011-2047. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

N° 2011-2049 - Station d'épuration - Approbation d'une opération d'investissements complémentaire au programme de travaux triennal prévisionnel 2010-2012 du syndicat mixte pour la station d'épuration de Givors - Direction de l'eau -

N° 2011-2050 - Charly - Givors - Vernaison - Fourniture d'eau potable par le Syndicat intercommunal des eaux de Millery Mornant - Prix de vente du mètre cube à la Communauté urbaine pour les abonnés de Saint Martin de Cornas sur la commune de Givors, sur le secteur des Hauts de Charly sur la commune de Charly et des abonnés du chemin de Millery sur la commune de Vernaison - Direction de l'eau -

N° 2011-2053 - Villeurbanne - Restructuration de la déchèterie rue Alfred Brinon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2011-2054 - Convention avec le Comité départemental du Rhône de la Ligue contre le cancer 2011-2016 - Reversement des recettes liées à la collecte du verre - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité et environnement a désigné madame la Vice-Présidente Elmalan comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2049, 2011-2050, 2011-2053 et 2011-2054. Madame Elmalan, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente ELMALAN, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces quatre dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente ELMALAN.

V - COMMISSION URBANISME

N° 2011-2056 - Givors - Restructuration des îlots du centre - Aménagement - Ouverture et modalités de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur Deschamps comme rapporteur du dossier numéro 2011-2056. Monsieur Deschamps, vous avez la parole.

M. DESCHAMPS, rapporteur : Avis favorable de la commission pour l'ouverture et les modalités de la concertation préalable et la restructuration des îlots du centre à Givors, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Il faut dire qu'à Givors, monsieur Passi concerte large ! Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DESCHAMPS.

N° 2011-2062 - Programme d'études Plate-forme d'observation des projets et stratégies urbaines (POPSU) - Convention entre le Groupement d'Intérêt Public (GIP) L'Atelier International du Grand Paris et des projets architecturaux et urbains (AIGPPAU), l'Ecole Normale Supérieure de Lyon et la Communauté urbaine de Lyon pour les années 2011-2013 - Attribution d'une subvention au profit de l'ENS - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2011-2063 - Vaulx en Velin - Quartier des Barges - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la ville - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur David comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2062 et 2011-2063. Mon-sieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission pour une subvention de 50 000 € à l'Ecole normale supérieure visant à faire participer le Grand Lyon à un programme d'études et d'observation des projets et stratégies urbaines et avis favorable pour la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la ville de Vaulx en Velin, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Brachet, délégué du Grand Lyon au sein de Alliade Habitat, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2011-2063 (*article L 2131-11 du code des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2011-2065 - Rillieux la Pape - Grand projet de ville - Quartier Semailles ouest - Aménagement des espaces extérieurs - Convention avec la SAS Novade, Dynacité et la commune - Nouvelle répartition budgétaire de l'autorisation de programme individualisée - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

M. LE PRÉSIDENT : Avis favorable de la commission urbanisme concernant ce projet. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

(La séance est levée à 20 heures 35).

Annexe**Procès-verbal de réélection du 27^{ème} Vice-Président
(dossier n° 2011-2067)****REELECTION DU 27^{ème} VICE-PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE LYON****Rapport n° 2011-2067****- Procès-verbal -**

Le président a ouvert le **1^{er} tour de scrutin.**

Il a été constaté que les urnes ne contenaient aucun bulletin.

La candidature suivante a été présentée :

- Monsieur Jean-Claude DESSEIGNE

Les conseillers ont déposé leur bulletin dans l'urne.

Les scrutateurs ont procédé au dépouillement du vote qui a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	142
- à déduire : bulletins blancs ou nuls	11
- suffrages exprimés	131
- majorité absolue	66

Ont obtenu :

- Monsieur Jean-Claude DESSEIGNE	131 voix
----------------------------------	----------

Monsieur Jean-Claude DESSEIGNE ayant obtenu la majorité absolue, à l'issue du 1^{er} tour de scrutin, a été réélu comme 27^{ème} Vice-Président de la Communauté urbaine de Lyon.
